CONSEIL PROVINCIAL

Réunion publique du 09 juin 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK.

M. Jean-Luc GABRIEL et M. Marc FOCCROULLE siègent au bureau en qualité de Secrétaires.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

Il est constaté par la liste des présences que 72 membres assistent à la séance.

Présents:

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), Mme Chantal BAJOMEE (PS), Mme Denise BARCHY (PS), M. Denis BARTH (CSP), M. Joseph BARTH (SP), M. Jean-Paul BASTIN (CDH), Mme Rim BEN ACHOUR (PS), Mme Marie Claire BINET (CDH), Mme Lydia BLAISE (ECOLO), Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), M. Jean-François BOURLET (MR), Mme Andrée BUDINGER (PS), Mme Valérie BURLET (CDH), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Ann CHEVALIER (MR), Mme Fabienne CHRISTIANE (CDH), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), Mme Nicole DEFLANDRE (ECOLO), M. Antoine DEL DUCA (ECOLO), M. Maurice DEMOLIN (PS), M. Abel DEMIT (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Jean-Marie DUBOIS (PS), M. Serge ERNST (CDH-CSP), Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER (MR), Mme Katty FIRQUET (MR), M. Marc FOCCROULLE (PS), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Jean-Luc GABRIEL (MR), Mme Chantal GARROY-GALERE (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. André GILLES (PS), Mme Mélanie GOFFIN (CDH), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), Mme Jehane KRINGS (PS), M. Christophe LACROIX (PS), Mme Monique LAMBINON (CDH-CSP), Mme Yolande LAMBRIX (PS), Mme Denise LAURENT (PS), Mme Catherine LEJEUNE (MR), M. Michel LEMMENS (PS), M. Balduin LUX (PFF-MR), Mme Valérie LUX (MR), M. Bernard MARLIER (PS), Mme Anne MARENNE-LOISEAU (CDH-CSP), Mme Caroline MARGREVE (PFF-MR), Mme Anne-Catherine MARTIN (ECOLO), Mme Murielle MAUER (ECOLO), M. Julien MESTREZ (PS), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Vincent MIGNOLET (PS), M. Paul-Emile MOTTARD (PS), Mme Françoise MOUREAU (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Antoine NIVARD (CDH), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), M. Laurent POUSSART (INDEPENDANT), Mme Francine REMACLE (MR), Mme Betty ROY (MR), Mme Jacqueline RUET (PS), M. Roger SOBRY (MR), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR), M. Jean STREEL (CDH), M. Franck THEUNYNCK (ECOLO), Mme Janine WATHELET-FLAMAND (CDH), M. Marc YERNA (PS).

Mme Marianne LONHAY, Greffière provinciale, et M. Michel FORET, Gouverneur, assistent à la séance.

Excusés:

M. Jean-Marie BECKERS (ECOLO), M. Jean-Marc BRABANTS (PS), M. André DENIS (MR), M. Georges FANIEL (PS), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), Mme Marie-Astrid KEVERS (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Sabine MAQUET (PS), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Anne-Marie PERIN (PS), Mme Victoria SEPULVEDA (ECOLO).

I ORDRE DU JOUR

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011.

2. Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu pour les années 2006-2010 entre la Province de Liège et l'ASBL « OPERA ROYAL DE WALLONIE – CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE », en abrégé « ORW » asbl – Exercice 2009-2010/Prévisions 2010-2011.

(document 10-11/159) – 3^{ème} Commission (Culture)

- 3. Modification d'intitulés de l'Institut provincial des Agents des Services publics (I.P.F.A.S.P.) et de l'Ecole des Sciences Administratives (E.S.A.). (document 10-11/157) 6ème Commission (Enseignement et Formation)
- Mise en non-valeurs de créances dues au Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux.
 (document 10-11/160) 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
- 5. Mise en non-valeurs de créances dues à la Médiathèque du Service des Affaires culturelles.

(document 10-11/161) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

- Budget 2011 2^{ème} série de modifications budgétaires.
 (document 10-11/155) 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
- 7. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2011 3^{ème} série. (document 10-11/156) 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
- 8. Services provinciaux : Modifications : de l'annexe 1 « Cadres du personnel des établissements et services provinciaux », de l'annexe 2 « Conditions de recrutement, de promotion et programme d'examens » du statut administratif du personnel provincial NON enseignant et de l'annexe 1 « Conditions de rémunération » du statut pécuniaire de ce même personnel.

(document 10-11/162) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

- Mise à disposition de la commune de Berloz d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infractions environnementales. (document 10-11/163) - 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)
- 10. Services provinciaux : Marché public de fournitures Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de mobilier pour les nouveaux services, les salles de réunion et la cafétéria et, la bibliothèque du Bâtiment Charlemagne.

(document 10-11/164) – 7^{ème} Commission (Finances et Services provinciaux)

- 11. Services provinciaux : Marché public de fournitures Mode de passation et conditions de marché pour le renouvellement des enseignes des bâtiments de l'Enseignement de la Province de Liège.
 - (document 10-11/165) $7^{\text{ème}}$ Commission (Finances et Services provinciaux)
- 12. Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège. (document 10-11/158) 7ème Commission (Finances et Services provinciaux)
- 13. Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA. (document 10-11/166) 8ème Commission (Travaux)

14. Naimette-Xhovémont - Modification de l'assiette du bail emphytéotique conclu entre la Province de Liège et la Ville de Liège en date du 11 mai 1995.

(document 10-11/167) - 8^{ème} Commission (Travaux)

15. Naimette-Xhovémont : Mode de passation et conditions de marché de travaux pour l'aménagement de terrains d'échauffement et d'entraînement pour la pratique du rugby et d'athlétisme (et voiries connexes).

(document 10-11/168) - 8^{ème} Commission (Travaux)

16. Services provinciaux : Marché des travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'aménagement du Centre de formation de tennis de la Sarte à Huy.

(document 10-11/169) - 8^{ème} Commission (Travaux)

17. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2011.

II ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Néant.

III ORDRE DU JOUR DES QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur le règlement de travail pour les membres du personnel des Communes et des Provinces. (document 10-11/A10)

IV LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2011

M. Jean-Luc GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011.

V COMMUNICATION DE MME LA PRÉSIDENTE

Mme la Présidente informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs :

- un courrier relatif à la déclaration 2011 de mandats et de rémunération à la Région wallonne à rentrer à la Cellule de contrôle de mandats de la Région wallonne pour le 30 juin au plus tard.
- L'ordre du jour actualisé.

VI QUESTIONS D'ACTUALITÉ

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL SUR LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DES COMMUNES ET DES PROVINCES (DOCUMENT 10-11/A10)

- M. Dominique DRION, Conseiller provincial, ne souhaitant pas développer sa question, Mme la Présidente invite M. André GILLES, Député provincial-Président, à la tribune, pour la réponse du Collège provincial.
- M. Christophe LACROIX, Député provincial, intervient de son banc.

VII <u>DISCUSSION ET/OU VOTE DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS</u> SOUMIS À L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT PROGRAMME CONCLU POUR LES ANNÉES 2006-2010 ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « OPÉRA ROYAL DE WALLONIE – CENTRE LYRIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE », EN ABRÉGÉ « ORW » ASBL – EXERCICE 2009-2010/ PRÉVISIONS 2010-2011 (DOCUMENT 10-11/159)

M. Chantal GARROY-GALERE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION

Le Conseil provincial de Liège.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2009 relativement aux missions de service public dévolues par le contrat programme conclu pour la période 2006-2010 à l'asbl « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé, « ORW asbl »;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, premièrement, du Chef de secteur concerné, deuxièmement, de Son Collège et troisièmement de la Commission *ad hoc* chargée de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française », en abrégé « ORW asbl », ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement.

<u>Décide</u>

Article 1 : d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Opéra Royal de Wallonie » a été effectuée pour l'exercice 2009 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, sur base des rapports positifs émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc, par application du contrat programme conclu entre ladite asbl et la Province de LIEGE pour la période 2006-2010 ;

Article 2 : de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance, à Liège, le 9 juin 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

Annexe 1 au contrat de gestion conclu via la Contrat programme 2006-2010

entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif Opéra Royal de Wallonie asbl Centre Lyrique de la Communauté française de Belgique.

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Opéra Royal de Wallonie – Centre Lyrique de la Communauté française			
426 262 540			
Rue des dominicains 1 à 4 000 Liège			
Rue des dominicains 4 à 4 000 Liège			
06/03/1984			
A. BE 0426262540			
Fax 04 221 35 66			
Site internet: www.ORW.be			
Adresse e-mail : infos@orw.be Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale : oui (voir annexe pour la dernière publication officielle relative à la composition du CA)			

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Paquot Michelle Fonction dans l'association : Directeur Financier

- Personne(s) rencontrée(s): Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :
- Date de décision du Collège :
- Date d'inspection :
- Eventuellement : Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) : (Nom, Prénom, Qualité)
- Date de la/des visite(s):

III. Responsables:

> Président : Demeyer Willy

Adresse: Hôtel de Ville à 4 000 Liège

Téléphone: 04 221 81 05

Directeur Général : Stéfano Mazzonis Di Pralafera,

Adresse: rue des Dominicains 1 à 4 000 Liège

Téléphone: 04 232 42 32

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORW

Pour la Communauté :

Philippe MONFILS, Vice-président
Bruno DEMOULIN
Laurent BURTON
Jean-Jacques DE PAOLI
Jean-Christophe PETERKENNE
Eric BERTHO
Jean-Camille KECH
Willy DEMEYER, Président

Pour la Ville:

Jean-Maurice DEHOUSSE <u>, vice-président</u> Joseph LECOQ (décédé – à remplacer) Jean-Pierre HUPKENS Pierre GILISSEN

Pour la Province :

Paul-Emile MOTTARD, <u>vice-président</u> Ann CHEVALIER

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORW.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VISES CI-DESSUS AINSI QUE :

Yolande LAMBRIX (Province)

Observateurs:

Philippe SUINEN (Région wallonne)
Marcel STIENNON (Région wallonne)
Christine GUILLAUME (Communauté)
René DELCOMINETTE (Région wallonne)
Luc ROGER (voix consultative Communauté française – démission au 22/10/2010)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour la Ville

Michel MANS Receveur communal

Cabinet de réviseur Price Watehouse Coopers représenté par Monsieur Patrick Mortroux, Avenue Destenay à 4 000 Liège. Le mandat s'achève à la fin de la saison 2009-2010 mais accord pour le renouvellement du CA et CE

(*): Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) <u>Personnel de l'asbl</u>

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)				
Sous contrat d'emploi	251.51 ETP (saison 09-10)			
ACS	0			
Contrat de remplacement	0			
Chômeur mis au travail	0			
Mis a disposition	0			
Autres	0			
Bénévoles non payés	0			
Mandataire syndical	0			
Mandataire provincial	0			

2) Cotisations

Existence ou non	non
Montant annuel	0
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	- <u>non</u> - <u>non</u>
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	Sans objet

3) <u>Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)</u>

En propriété (nombre)	3(Petit Théâtre, Ateliers d'Ans, Palais
	Opera)
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien –	1 (Salle de répétition des Tawes, le
superficie – Etablissement)	Théâtre Royal étant en rénovation)
Montant annuel des frais fixes :	
assurances, hypothèque, taxes,	Voir comptes annuels en annexe
etc.(montant globalisé, détaillé en	_
annexe)	
Montant annuel des charges locatives	1 euro symbolique
(montant globalisé, détaillé en annexe)	-

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
VOIR PROGRAMMATION ANNUELLE DOC EXPEDIE AVEC LA PRESENTE				

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

VOIR ANNEXE.

5) <u>Subventions/subsides provinciaux</u>

36	
Montant des subsides reçus de	136 400 euros
la Province (tous services et	
tous secteurs confondus) pour	
l'année antérieure	
Conditions d'octroi imposées	
par l'arrêté du Collège	néant
provincial	
Justification de l'emploi des	
subventions octroyées (détails	Voir contrat programme
en annexe)	
Documents probants	
établissant cette justification	Voir rapport en annexe
(copies des originaux en	
annexe)	
Bilan et comptes de l'année	Voir rapport en annexe
antérieure ou, pour les petites	
asbl (art. 17 Loi 1921), le	
schéma minimum normalisé	
du livre comptable fixé à	
l'annexe A à l'Arrêté Royal du	
26/6/03 ainsi que l'état du	
patrimoine et les droits et	
engagements	
Approbation des comptes par	Voir rapport en annexe CA du 22/10/2010 et AG
l'AG ou par les commissaires	programmée le 20/12/2010
ou vérificateurs aux comptes	
Rapport relatif à la situation	Voir annexe
administrative	
Rapport moral de l'association	Voir rapport en annexe

ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du payement correct de la subvention (*)	240 0066 322 75	
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	14 149 000 EUR(année civile 2010)
	Région	0EUR
	Commune	173 898 EUR
	Lotterie	568 000 EUR
	Communauté/remboursement prêt	171 000 EUR

(*): <u>Joindre un Bulletin de Versement annule reprenant le n° et l'adresse complete de L'association</u>

V. Projets et remarques

> Prévisions budgétaires pour l'année en cours : voir annexe

➤ Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) : voir programmation saison 10/11

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
 Transmise(s) le / / à transmettre (évaluation du délai).
 - Nature de la demande:

- Date d'introduction :
- Service provincial contacté:

VI. <u>Indicateurs d'exécution des tâches</u>

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

- 3. <u>Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.</u>
- a) Rapport d'activités
- b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. **Annexes** jointes

Inventaire du dossier (en Annexe a)

Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s): des membres du Conseil d'administration.

du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil

d'administration.

du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.

autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces

personne(s).

DATE: L'épè le 3 décembre lots EN DOUBLE EXEMPLAIRE.

11

Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

En application de la décision de la Députation permanente du 8 décembre 2005, je me suis livré à une analyse du Rapport d'évaluation des tâches et missions de l'A.S.B.L. Centre lyrique de la Communauté française – Opéra Royal de Wallonie, lié avec la Province de Liège non par un contrat de gestion mais par un contrat-programme dont les autres partenaires sont la Communauté française, principal pouvoir subsidiant, et la Ville de Liège. Ce contrat-programme 2006-2010 a été signé le 6 septembre 2006 et doit être renouvelé en 2011, les négociations étant en cours depuis plusieurs mois. Il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2011. Il convient de noter, à la lecture du rapport de gestion 2009-2010 (annexe 1) que les objectifs définis par le contrat-programme ont été largement rencontrés. Un échange de vues a eu lieu depuis le début de l'année avec l'O.R.W., apportant des compléments d'information notamment budgétaires.

Sur le plan financier, les comptes de résultats et le bilan (annexes 2 et 3) témoignent de la rigueur de la gestion puisque l'exercice 2009-2010 se termine avec un bénéfice de 10.097,16€ (les recettes se sont montées à 20.083.671,5 et les dépenses à 20.073.574,34€). Le montant de la perte cumulée diminue à 1.948.119,20€. Cette perte cumulée fait partie des négociations entre le Président du Conseil d'Administration et la Ministre de la Culture liées au renouvellement du contrat-programme.

Le budget 2010-2011 a été présenté initialement en déficit de 261.452€ (recettes 18.778.798 - dépenses 18.440.250€), puis a été amené à l'équilibre avec un bénéfice de 548€ (annexe 4).

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Bruno DEMOULIN, Directeur général.

Date: 14 mars 2011

MODIFICATION D'INTITULÉS DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS ET DE L'ECOLE DES SCIENCES ADMINISTRATIVES (DOCUMENT 10-11/157)

M. André GERARD, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 6^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial, intervient de son banc.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE,

Considérant qu'il s'avère nécessaire, afin de répondre à la mise en place du nouvel organigramme du Département Formation, de procéder à l'adaptation de la dénomination des différentes composantes de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services publics ;

Attendu, dans cette perspective, que le Collège provincial, par décision du 26 mai 2011, a marqué son accord à l'endroit des propositions lui soumises par la Direction générale de la Formation ;

Attendu que par sa résolution du 29 novembre 1990, approuvée par le Ministre des affaires Intérieures de la Région wallonne en date du 6 décembre 1990, le Conseil provincial a décidé la création, l'organisation et le fonctionnement de l'institut provincial de Formation des Agents des Services publics, par regroupement des Cours provinciaux de Sciences administratives et des Cours de formation professionnelle du personnel (devenus maintenant Ecole de Sciences administratives et de Formations continues), du Centre provincial d'entraînement et d'instruction de la police (maintenant Ecole de Police) et du Centre provincial de formation des agents des services d'incendie (Ecole du Feu)

Attendu que par sa résolution du 28 janvier 1999, approuvée par l'arrêté royal du 11 avril 1999, le Conseil provincial crée le Centre provincial de Formation et de Perfectionnement des Secouristes-Ambulanciers (appelé maintenant E.P.A.M.U.) au sein de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics;

Attendu que par sa résolution du 31 mai 2007, le Conseil provincial a décidé la création d'une Ecole des Cadets de la Province de Liège pour l'initiation à la lutte contre le feu et à la prévention de l'Incendie, sous le contrôle de l'Ecole du Feu, au sein de l'Institut Provincial de Formation des Agents des services publics ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation conférant à Son Conseil la compétence relative à l'adoption des cadres telle qu'énoncée à l'article L2212-32, §5 ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE

<u>Artjcle 1^{er}</u>: La dénomination de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics » (I.P.F.A.S.P.) est modifiée en :

Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence, en abrégé « I.P.F.A.S.S.U. »;

<u>Article 2</u> : La dénomination de l' « Ecole de Sciences Administratives et de Formations Continues » est modifiée en :

Ecole Provinciale d'Administration, en abrégé « E.P.A. » ;

<u>Article 3</u>: La présente résolution sera transmise à l'Autorité de Tutelle, et sortira ses effets le 1^{er} jour du mois suivant son approbation ;

<u>Article 4</u>: La présente résolution sera insérée après approbation de l'Autorité de Tutelle au Bulletin provincial et publiée sur le site internet de la Province de Liège, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentra-lisation

<u>Article 5</u> : Le Collège provincial est chargé de l'ensemble des modalités d'exécution de la présente résolution.

En séance à Liège, le 09 juin 2011

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne I ONHAY

Myriam ABAD-PERICK.

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES AU CENTRE HOSPITALIER DE LIERNEUX (DOCUMENT 10-11/160)

M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. Dominique DRION, Conseiller provincial, et M. Christophe LACROIX, Député provincial, interviennent à la tribune.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées :

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et M. POUSSART. S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 §8 1° qui stipule : "Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivée, par le conseil provincial";

Vu le compte de gestion rendu par le Receveur spécial des recettes du Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux, dans lequel figurent notamment 64 créances restant à recouvrer pour les exercices 1996 à 2010 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise en demeure faite par huissier de justice, les dites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs une somme totale de 24.979,21 EUR dans le compte de gestion à établir pour 2011;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

ARRETE:

<u>Article 1^{er}.-</u> Le Receveur spécial des recettes du Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ci-après à l'article 872/45100/702190 dans son compte de gestion à établir pour 2011 :

EXERCICE	MONTANT
1996	17,65 EUR
1998	231,75 EUR
1999	244,94 EUR
2000	233,69 EUR
2002	776,34 EUR
2003	2.660,33 EUR
2004	596,45 EUR
2005	5.433,18 EUR
2006	603,15 EUR
2007	2.705,99 EUR
2008	5.086,02 EUR
2009	1.661,96 EUR
2010	4.727,76 EUR

TOTAL 24.979,21 EUR

<u>Article 2.-</u> Le présent arrêté sera notifié, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur spécial concerné pour disposition.

En séance à Liège, le 9 juin 2011.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD-PERICK

MISE EN NON-VALEURS DE CRÉANCES DUES A LA MÉDIATHÈQUE DU SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (DOCUMENT 10-11/161)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées :

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe CDH-CSP.

En conséguence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RESOLUTION

Le Conseil Provincial de Liège,

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale, en particulier son article 43 § 8 1° qui stipule : « Sous réserve de dispositions légales spécifiques relatives aux taxes provinciales, le receveur provincial ou le receveur spécial porte en non-valeurs les dégrèvements, exonérations et réductions autorisés, par décision motivées, par le conseil provincial » ;

Vu le compte de gestion rendu par le receveur spécial des recettes de la Médiathèque du Service des Affaires culturelles, dans lequel figurent notamment 28 créances restant à recouvrer pour les exercices 2006 à 2009 ;

Attendu que, nonobstant l'envoi de rappels et le cas échéant, la mise ne demeure faite par huissier de justice, lesdites créances sont restées impayées ;

Attendu qu'en ce qui concerne les créances d'un montant peu élevé, il s'avère trop onéreux d'engager des frais judiciaires ;

Attendu qu'il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement des autres créances en raison du fait que des débiteurs sont radiés des registres de la population ou rayés pour l'étranger ou ont perdu leur droit de séjour ;

Attendu qu'il convient, en conséquence, d'autoriser le receveur spécial des recettes de l'établissement précité à porter en non-valeurs une somme totale de 1.898,53 EUR dans le compte de gestion à établir pour 2011 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

ARRETE:

<u>Article 1er.</u> – Le receveur spécial des recettes de la Médiathèque du Service des Affaires culturelles est autorisé à porter en non-valeurs les montants indiqués ciaprès dans son compte de gestion à établir pour 2011 :

EXERCICE	ARTICLE 762/73200/702010
2006	40,74 EUR
2007	478,19 EUR
2008	1009,96 EUR
2009	369,64 EUR

TOTAL

1.898,53 EUR

<u>Article 2</u>. – La présente résolution sera notifiée, sous pli ordinaire, à la Cour des Comptes pour information et au receveur concerné pour disposition.

En séance à Liège, le 9 juin 2011

Par le Conseil.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK.

BUDGET PROVINCIAL 2011 – 2^{ÈME} SÉRIE DE MODIFICATIONS (DOCUMENT 10-11/155)

Mme Denise BARCHY, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées :

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR et M. POUSSART.

Votent CONTRE : le groupe CDH-CSP et le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2011 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et, notamment, les articles :

- L2231-2 relatif au transfert des dépenses,
- L3111-1 à L3131-1 organisant la tutelle sur les provinces ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Sur proposition du Collège provincial;

ARRETE:

<u>Article 1er.-</u> Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011.

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
			:	
	Prélèvements et provisions			
	Prélèvements			
	Prélèvements			
060/780101	Fonds de réserve pour charges et risques - reprise	860.000,00	645.462,50	1.505.462,50
	Total Prélèvements et provisions	860.000,00	645.462,50	1.505.462,50
	R.O prestations			
	Administration générale			
	Administration générale			
104/702070	Revente de produits recyclables collectés	500,00	4.000,00	4.500,00
	Direction générale transversale			
104/742040	Remboursements de dépenses de personnel	541.333,00	50.000,00-	491.333,00
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
741/742040	Remboursements de dépenses de personnel	162.775,00	74.873,00	237.648,00
741/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10.000,00	15.000,00	25.000,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION: NOUVELLES
	RECETTES			
	Enseignement pour handicapés			
	Centre de réadaptation au travail			
752/702180	Intervention des pouvoirs publics dans le coût de la journée d'entretien	7.000,00	16.000,00	23.000,0
752/702230	Intervention de l'I.N.A.M.I. et organismes assureurs dans le coût de la journée d'entretien	20.000,00	9.000,00-	11.000,0
	Culture, loisirs et fêtes			
	Grands évènements			
762/742040	Remboursements de dépenses de personnel	60.000,00	15.000,00-	45.000,00
	Service des affaires culturelles - Administration			
762/742040	Remboursements de dépenses de personnel	10,00	89.607,00	89.617,0
	Total R.O prestations	801.618,00	125.480,00	927.098,00
	R.O transferts			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	Fonds			
	Fonds			
021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	32.738.696,00	34.718,83	32.773.414,83
021/741011	Quote-part dans le financement général des provinces relative aux partenariats	1.723.089,00	1.827,57	1.724.916,57

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Communications routières			
	Service Technique provincial			
420/740024	Subventions de la Région wallonne pour missions dans le cadre de la révision de l'atlas des chemins vicinaux	1,00	64.999,00	65.000,00
	Enseignement : Affaires générales			
	Espace Qualité Formation			
701/740030	Subside du Forem	72.590,00	72.590,00-	0,00
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
741/740041	Subventions pour fonctionnement	5.045.200,00	300.000,00	5.345.200,00
741/740140	Subside d'Aide à la démocratisation	524.604,00	219.040,00	743.644,00
	Culture, loisirs et fêtes			
	Service des affaires culturelles - Administration			
762/740040	Subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	4.356,00	4.356,00
	Sports			
	Service des sports			
764/740011	Remboursement cotisations patronales	111.000,00	80.000,00	191.000,00
764/740061	Interventions d'organismes publics	2.500,00	5.000,00	7.500,00

N° ARTICLE	LIBELLES		ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION: NOUVELLES
	RECETTES				
	Soins de santé				
	Médecine de l'environnement				
871/740020	Subventions de la Région wallonne		0,00	15.000,00	15.000,0
		Total R.O transferts	40.217.680,00	652.351,40	40.870.031,4
	R.O dette				
	Général	;			
	Recettes et dépenses générales				
000/751010	Intérêts créditeurs sur comptes bancaires		300.000,00	350.000,00	650.000,00
	Patrimoine privé				
	Patrimoine				
124/750102	Dividendes Holding Communal - parts B		145.462,50	145.462,50-	0,00
		Total R.O dette	445.462,50	204.537,50	650.000,00
			, , ,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	~~~~

				.	
		İ			

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
780/640581/09	EXERCICES ANTERIEURS Partenariat Province/RTC Liège-Huy-Waremme et Télévesdre pour un journal sportif	0,00	56.000,00	56.000,0
000/662001/10	Dépenses relatives à des années antérieures - Budget ordinaire	1.000.000,00	500.000,00	1.500.000,0
	Total Exercices Antérieurs	1.000.000,00	556.000,00	1.556.000,0

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES		***************************************	
	D.O personnel			
	Assurances			
	Assurances			
050/627100	Primes d'assurances contre les accidents de travail	1.060.000,00	67.000,00	1.127.000,0
	Administration générale			
	Administration générale			
104/628300	Redevance au "Service public de médecine du travail Asbl"	380.000,00	14.000,00	394.000,0
	Sécurité et ordre public			
	Police			
331/625000	Abonnements sociaux	0,00	996,00	996,0
	Enseignement : Affaires générales			
	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/628010	Remboursements de traitements	0,00	37.000,00	37.000,0

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
	Culture, loisirs et fêtes			
	Service des affaires culturelles - Bibliothèques			
767/628010	Remboursements de traitements	0,00	845,00	845,0
				,
	Total D.O personnel	1.440.000,00	119.841,00	1.559.841,(
	D.O fonctionnement			
	Assurances			
	Assurances			
050/616000	Primes d'assurances	1.700.000,00	107.000,00	1.807.000,0
	Autorités provinciales			
	Autorités provinciales			
01/613100	Fonctionnement administratif	483.250,00	37.000,00	520.250,0
01/613300	Fonctionnement des bâtiments	182.750,00	27.000,00	209.750,0
	Administration générale			
	Administration générale			
04/612400	Honoraires, bureau d'études, coordination de chantiers	275.000,00	250.000,00	525.000,0
04/613514	Cotisation à l'ASBL Coordination provinciale des pouvoirs locaux	131.250,00	25.000,00-	106.250,0

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
	Service de la communication et du protocole			
104/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	57.500,00	5.500,00	63.000,0
104/613300	Fonctionnement des bâtiments	32.345,00	3.000,00-	29.345,0
	Institut de formation des agents des services publics			4
106/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	71.500,00	19.873,00-	51.627,0
106/613100	Fonctionnement administratif	110.000,00	7.900,00	117.900,0
106/613200	Fonctionnement technique	316.300,00	130.890,00	447.190,0
106/613300	Fonctionnement des bâtiments	149.100,00	20.000,00-	129.100,0
	Services du receveur provincial			
121/613100	Fonctionnement administratif	9.250,00	2.000,00-	7.250,0
121/613400	Frais d'usage des véhicules	3.000,00	2.000,00	5.000,0
	Services généraux			
	Infrastructure et Environnement	:		
137/611000	Frais de déplacement et de séjour	146.500,00	30.000,00	176.500,0
137/613200	Fonctionnement technique	705.000,00	60.000,00	765.000,0
137/613400	Frais d'usage des véhicules	76.000,00	3.987,86	79.987,8
	Communications routières			
	Service Technique provincial			
420/613100	Fonctionnement administratif	39.870,00	2.000,00	41.870,0
420/613200	Fonctionnement technique	85.140,00	2.000,00-	83.140,0
	Voirie			
121/613710	Frais d'entretien des routes provinciales	120.000,00	44.600,00	164.600,0

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
	Agriculture			
	Direction générale des services agricoles			
621/613100	Fonctionnement administratif	69.400,00	2.000,00-	67.400,0
	Station d'analyses agricoles			
621/613100	Fonctionnement administratif	36.200,00	500,00	36.700,0
621/613200	Fonctionnement technique	84.300,00	500,00	84.800,0
	Enseignement : Affaires générales			
	Formation continuée			
700/611000	Frais de déplacement et de séjour	25.000,00	3.000,00-	22.000,0
700/613100	Fonctionnement administratif	2.000,00	3.000,00	5.000,0
	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	30.000,00	4.000,00	34.000,0
701/611510	Soutien aux projets de portée internationale	10.000,00	3.000,00-	7.000,0
701/613100	Fonctionnement administratif	360.750,00	16.700,00-	344.050,0
701/613200	Fonctionnement technique	152.500,00	11.500,00-	141.000,0
701/613283	Mise en conformité des machines	0,00	100.000,00	100.000,0
701/613284	Location équipement didactique pour l'ensemble des établissements d'enseignement	178.614,00	13.000,00-	165.614,0
701/613300	Fonctionnement des bâtiments	7.400,00	500,00	7.900,0
701/613400	Frais d'usage des véhicules	34.100,00	500,00-	33.600,0
	Espace Qualité Formation			
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	19.000,00	1.000,00-	18.000,0
701/613100	Fonctionnement administratif	28.950,00	1.850,00-	27.100,0
			ŀ	

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
701/613400	Frais d'usage des véhicules	10.000,00	1.850,00	11.850,0
	Maison des langues			
701/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	33.600,00	6.600,00	40.200,0
701/611000	Frais de déplacement et de séjour	5.000,00	3.000,00-	2.000,0
701/613100	Fonctionnement administratif	53.705,00	11.000,00-	42.705,0
701/613300	Fonctionnement des bâtiments	5.800,00	2.000,00	7.800,0
	Repas scolaires			
702/613200	Fonctionnement technique	996.300,00	10.000,00	1.006.300,0
	Centres Psycho-médico-sociaux			
706/613100	Fonctionnement administratif	46.050,00	3.900,00	49.950,0
706/613200	Fonctionnement technique	5.700,00	3.400,00-	2.300,
706/613300	Fonctionnement des bâtiments	57.900,00	500,00-	57.400,
	Internats			
708/613200	Fonctionnement technique	1.295.600,00	20.000,00	1.315.600,
708/613300	Fonctionnement des bâtiments	440.700,00	35.000,00	475.700,0
	Enseignement secondaire			
	Enseignement agricole et horticole			
732/613100	Fonctionnement administratif	58.700,00	4.000,00~	54.700,0
732/613200	Fonctionnement technique	293.200,00	137.700,00	430.900,0
732/613300	Fonctionnement des bâtiments	385.000,00	50.000,00	435.000,0
732/613400	Frais d'usage des véhicules	39.000,00	4.000,00	43.000,0
	Enseignement secondaire			
735/613100	Fonctionnement administratif	359.263,00	3.900,00	363.163,0
735/613300	Fonctionnement des bâtiments	3.523.900,00	289.500,00	3.813.400,0
/35/613400	Frais d'usage des véhicules	96.800,00	2.387,86-	94.412,1

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
	Enseignement secondaire de promotion sociale			
736/613100	Fonctionnement administratif	63.900,00	2.042,00-	61.858,0
736/613200	Fonctionnement technique	119.150,00	11.900,00-	107.250,0
736/613300	Fonctionnement des bâtiments	97.350,00	1.600,00-	95.750,0
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
741/611000	Frais de déplacement et de séjour	76.000,00	9.000,00	85.000,0
741/613100	Fonctionnement administratif	143.890,00	5.000,00	148.890,0
741/613200	Fonctionnement technique	557.150,00	40.000,00	597.150,0
741/613300	Fonctionnement des bâtiments	1.346.500,00	110.000,00	1.456.500,
	Enseignement supérieur de promotion sociale			
744/611000	Frais de déplacement et de séjour	6.000,00	1.500,00-	4.500,
744/613100	Fonctionnement administratif	23.050,00	2.000,00-	21.050,0
744/613200	Fonctionnement technique	23.200,00	8.200,00-	15.000,0
744/613300	Fonctionnement des bâtiments	50.000,00	3.500,00-	46.500,0
	Enseignement pour handicapés			
	Institut provincial d'enseignement secondaire spécial			
752/611000	Frais de déplacement et de séjour	2.700,00	2.000,00	4.700,0
752/613200	Fonctionnement technique	86.050,00	1.000,00	87.050,0
752/613300	Fonctionnement des bâtiments	117.200,00	3.000,00	120.200,0
	Centre de réadaptation au travail			
752/613100	Fonctionnement administratif	7.000,00	3.000,00-	4.000,0
52/613200	Fonctionnement technique	53.700,00	1.700,00-	52.000,0

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
752/613300	Fonctionnement des bâtiments	127.850,00	12.450,00	140.300,0
	Complexes de délassement			
	Domaine provincial de Wégimont			
760/613100	Fonctionnement administratif	38.000,00	4.300,00-	33.700,00
760/613200	Fonctionnement technique	377.500,00	9.500,00-	368.000,00
760/613300	Fonctionnement des bâtiments	421.500,00	5.000,00	426.500,00
760/613400	Frais d'usage des véhicules	14.500,00	1.600,00-	12.900,00
	Jeunesse			
	Service provincial de la jeunesse			
761/613100	Fonctionnement administratif	196.000,00	58.830,00-	137.170,00
761/613300	Fonctionnement des bâtiments	84.200,00	5.000,00	89.200,00
761/613400	Frais d'usage des véhicules	11.000,00	1.000,00	12.000,00
	Culture laiding of 604.			
	Culture, loisirs et fêtes Grands évènements			
762/613400	Frais d'usage des véhicules	20.750,00	10.000,00-	10.750,00
	Service des affaires culturelles - Administration	20.730,00	10.000,00-	10.750,00
762/611000	Frais de déplacement et de séjour	35.000,00	27.000,00	62.000,00
762/613100	Fonctionnement administratif	242.000,00	3.000,00-	239.000,00
762/613200	Fonctionnement technique	127.750,00	11.000,00	138.750,00
762/613300	Fonctionnement des bâtiments	193.200,00	1.050,00-	192.150,00
762/613400	Frais d'usage des véhicules	18.000,00	1.000,00-	17.000,00
	-			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Service des affaires culturelles - Médiathèque			
762/611000	Frais de déplacement et de séjour	800,00	200,00-	600,00
762/613100	Fonctionnement administratif	11.600,00	2.500,00-	9.100,00
762/613200	Fonctionnement technique	161.400,00	7.207,20	168.607,20
	Service des affaires culturelles - Bibliothèques			
767/613100	Fonctionnement administratif	78.600,00	2.000,00	80.600,00
767/613200	Fonctionnement technique	733.195,00	33.108,26	766.303,26
767/613300	Fonctionnement des bâtiments	162.000,00	7.300,00-	154.700,00
	Sports			
	Service des sports			
764/611000	Frais de déplacement et de séjour	41.000,00	3.000,00-	38.000,00
764/613100	Fonctionnement administratif	323.000,00	10.000,00-	313.000,00
764/613200	Fonctionnement technique	52.000,00	50.000,00	102.000,00
764/613400	Frais d'usage des véhicules	29.750,00	6.000,00	35.750,00
	Centre de formation de tennis			
764/611000	Frais de déplacement et de séjour	150,00	250,00	400,00
764/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00
764/613300	Fonctionnement des bâtiments	52.900,00	4.000,00	56.900,00
	Arts			
	Service des musées et expositions	ľ		
771/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	7.200,00	670,00	7.870,00
771/613100	Fonctionnement administratif	157.300,00	26.000,00	183.300,00
771/613200	Fonctionnement technique	414.000,00	34.000,00	448.000,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES		1	
771/613285	Numérisation des collections photo et cinématographiques	20.000,00	20.000,00	40.000,0
771/613300	Fonctionnement des bâtiments	328.800,00	87.000,00-	241.800,0
	Interventions sociales et famille			
	Maison du social			
840/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	5.001,00	7.500,00	12.501,0
840/613100	Fonctionnement administratif	181.250,00	10.000,00	191.250,00
840/613200	Fonctionnement technique	12.000,00	10.000,00	22.000,0
840/613400	Frais d'usage des véhicules	4.700,00	4.000,00	8.700,0
	Soins de santé			
	Direction générale des services santé et environnement			
870/613100	Fonctionnement administratif	135.950,00	10.000,00-	125.950,0
870/613300	Fonctionnement des bâtiments	114.535,00	1.000,00	115.535,0
870/613400	Frais d'usage des véhicules	11.000,00	1.000,00-	10.000,0
	Laboratoires			
871/613200	Fonctionnement technique	759.200,00	45.000,00-	714.200,0
	Médecine de l'environnement			
871/613100	Fonctionnement administratif	166.330,00	72.500,00	238.830,0
871/613200	Fonctionnement technique	6.870,00	37.500,00	44.370,0
	Service de la qualité de la vie			
871/613100	Fonctionnement administratif	10.860,00	4.000,00-	6.860,00
	Service des consultations			
871/613200	Fonctionnement technique	45.260,00	6.000,00-	39.260,00
	Dépistage mobile			
871/613100	Fonctionnement administratif	118.000,00	22.000,00-	96.000,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
871/613200	Fonctionnement technique	395.500,00	6.000,00-	389.500,00
871/613400	Frais d'usage des véhicules	114.000,00	28.000,00	142.000,00
	Total D.O fonctionnement	22.772.428,00	1.488.581,46	24.261.009,46
	D.O transferts			
	Administration générale			
	Administration générale			
104/640121	Subsides aux anciens combattants, déportés, réfractaires et patriotes	2.500,00	750,00	3.250,00
	Etranger et calamité			
	Relations avec l'étranger	:	1	
151/640150	Subsides pour les problèmes et actions internationales	54.550,00	13.000,00	67.550,00
	Sécurité et ordre public			
	Police			
331/640000	Subsides	0,00	21.250,00	21.250,00
	Industrie et énergie			
	Industrie et énergie			
530/640302	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour les actions en matière économique	5.000,00	5.000,00	10.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Tourisme Tourisme			
560/640364	Subvention à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège pour le financement de projets internationaux à retombées touristiques	1.403.932,00	500.000,00	1.903.932,00
	Enseignement : Affaires générales			
	Enseignement - Affaires générales			
700/640645	Prix récompensant des travaux de fin d'études contribuant à la	0,00	250,00	250,00
700/642080	lutte globale contre le réchauffement climatique Remboursements minervals et droits d'inscription	300.000,00	102.000,00-	198.000,00
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
741/642012	Remboursement aux étudiants de l'enseignement supérieur	300.000,00	102.000,00	402.000,00
	Jeunesse			
	Service provincial de la jeunesse			
761/640460	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	59.800,00	2.000,00-	57.800,00
761/640464	Opération Maison des Jeunes - convention Communauté germanophone	0,00	2.000,00	2.000,00
		:		

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	DEPENSES			
	Culture, loisirs et fêtes			<u> </u>
	Culture et loisirs			
762/640501	Subsides aux institutions culturelles du secteur privé	1.003.300,00	61.746,00	1.065.046,0
	Bibliothèques	1,100,000,000	3117 10,00	1.000.010,0
767/640510	Subsides exceptionnels aux bibliothèques	5.000,00	5.000,00-	0,0
	Sports			
	Sports			
764/640559	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour la promotion du sport et de la pratique sportive	986.812,00	28.250,00-	958.562,0
	Arts			
	Musées			
771/640511	Subside à la Fondation d'utilité publique Musée de la Vie Wallonne	13.809,00	363,00	14.172,0
	Total D.O transferts	4.134.703,00	569.109,00	4.703.812,0

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT GENERAL
Today Court							
BUDGINITIAL	43.342.727,00	338.938.876,00	8.577.804,50	390.859.407,50	3.327.225,34	8.396.250,00	402.582.882,84
lere série de modifications budgétaires	10,00	93.903,00	00.00	93.913.00	000	000000000000000000000000000000000000000	6 202 013 00
						0.110.000,00	00,016.002.0
2ieme série de modifications budgétaires	125.480,00	652.351,40	204.537.50	982.368.90	0000	05 645 463 50	1 627 921 40
						05,204,040	1.027.601,40
TOTAUX	43.468.217,00	339.685.130.40	8.782.342.00	391 935 689 40	3 377 775 34	15 151 717 50	410 414 622 24
				01,000,000,100	+0,027.120.0	10.717.101.01	47,120.414.014

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT EX PROPRE	EX ANTER	PREI EVEM	TOT GENED AT
BUDG.INITIAL	00 888 186 267	46 942 112 00	03 175 271 60	00 631 710 36	00.101.001.100		TANEET V EAR.	101.UEINEWAL
			41:132:241,03	77.010.133,00	391.192.494,09	1.245.000,00	8.040.000,00	400.477.494,69
lere série de transferts budgétaires	00'0	00'0	0,00	0,00	0,00	00'0	00'0	000
lere série de modifications budgétaires	00'0	1.279,00	97.437.00	000	98 716 00	860 673 80	\$ 250,000,00	00 020 000
	1					0,000	00,000,000,00	0.207.337,69
zieme serie de transferts budgetaires	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
Zieme série de modifications budgétaires	119.841,00	1.488.581,46	569.109,00	0,00	2.177.531,46	556.000,00	0.00	2,733,531,46
TOTAUX	297.401.829,00	48.431.972.46	91 818 787 69	25 816 153 00	303 468 747 15	00 207 137 0	77 000 000 0	
BOM 4. D. J. A. ODDANIA POT			70,101,01,01	00,001,010,02	373.400./42,13	7.001.023,89	13.290.000,00	409.420.366,04

BONI du Budget ORDINAIRE:

994.261,20

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
Recettes propres à l'exercice II. Recettes des exercices antérieurs	405.459.570,50 3.327.225,34	1.627.831,40 0,00	407.087.401,90 3.327.225,34
Recettes totales	408.786.795,84	1.627.831,40	410.414.627,24

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	404.581.210,69	2.177.531,46	406.758.742,15
II. Dépenses des exercices antérieurs	2.105.623,89	556.000,00	2.661.623,89
Dépenses totales	406.686.834,58	2.733.531,46	409.420.366,04

Article 2.- Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 410.414.627,24

DEPENSES: 409.420.366,04

BONI: 994.261,20

Article 3.- Les modifications reprises aux tableaux: suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	RECETTES			
	R.E transferts			
	Administration générale			
	Administration générale			
104/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	15.000,00	1.250.000,00	1.265.000,0
104/151220	Subsides d'équipements de la Région Wallonne	0,00	15.000,00	15.000,0
104/151420	Subsides d'équipements de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0,00	26.055,00	26.055,0
	Patrimoine privé			
	Administration générale			
124/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	1.200.000,00	1.200.000,00-	0,
	Enseignement secondaire			
	Enseignement secondaire			
735/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	67.800,00	325.000,00	392.800,
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
41/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	54.000,00	24.000,00-	30.000,
41/151410	Subsides pour travaux de la Communauté Wallonie-Bruxelles	672.619,00	26.055,00-	646.564,

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATION NOUVELLES
	RECETTES			
	Sports			
	Centre de formation de tennis			
764/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	150.000,00	150.000,00	300.000,0
	Total R.E transferts	2.159.419,00	516.000,00	2.675.419,0
	R.E investissements			
	Général			
	Recettes et dépenses générales			
000/761000	Autres produits exceptionnels	20.000,00	120.000,00	140.000,0
	Total R.E investissements	20.000,00	120.000,00	140.000,0
	R.E dette			
	Administration générale			
	Administration générale			
104/170110	Emprunts pour travaux	65.000,00	1.104.000,00	1.169.000,0

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Patrimoine privé			
	Administration générale			
124/170110	Emprunts pour travaux	885.000,00	765.000,00-	120.000,00
	Communications routières			
	Voirie			
421/170110	Emprunts pour travaux	150.000,00	70.000,00-	80.000,00
	Enseignement : Affaires générales			
	Enseignement - Affaires générales			
700/170110	Emprunts pour travaux	0,00	300.000,00	300.000,00
	Enseignement secondaire			
	Enseignement secondaire			
735/170110	Emprunts pour travaux	2.532.700,00	127.400,00	2.660.100,00
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
741/170110	Emprunts pour travaux	1.265.738,00	68.980,00-	1.196.758,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	RECETTES			
	Complexes de délassement			
	Domaine provincial de Wégimont			
760/170110	Emprunts pour travaux	178.500,00	72.000,00	250.500,00
	Sports			
	Centre de formation de tennis			
764/170110	Emprunts pour travaux	70.000,00	50.000,00	120.000,00
	Soins de santé			
	L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux			
872/170110	Emprunts pour travaux	348.000,00	25.000,00	373.000,00
	Total R.E dette	5.494.938,00	774.420,00	6.269.358,00
		;		
				;

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	D.E transferts			
	Sports			
	Service des sports			
764/262400	Subsides d'investissements alloués	0,00	8.250,00	8.250,00
	Arts			
	Édifices classés			
773/262410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	60.000,00	50.000,00	110.000,00
773/262411	Participation aux frais de restauration de l'Emulation	470.000,00	50.000,00-	420.000,00
	Total D.E transferts	530.000,00	8.250,00	538.250,00
	D.E investissements			
	Administration générale			
	Administration générale			
104/230000	Machines, matériel - acquisition	900.000,00	184.500,00	1.084.500,00
104/240000	Mobilier - acquisition	404.000,00	39.035,00	443.035,00
	Administration centrale provinciale			
104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	65.000,00	2.354.000,00	2.419.000,00

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	Patrimoine privé			
	Administration générale			
124/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.085.000,00	1.965.000,00-	120.000,00
	Communications routières			
	Voirie			
421/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	150.000,00	70.000,00-	80.000,00
	Enseignement : Affaires générales			
	Enseignement - Affaires générales			
700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	0,00	300.000,00	300.000,00
	Direction Générale de l'Enseignement et de la Formation			
701/244200	Equipement didactique - acquisition	521.386,00	87.000,00-	434.386,00
	Enseignement secondaire			
	Enseignement secondaire			
735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.780.504,00	452.400,00	3.232.904,00
	Enseignement supérieur			
	Enseignement supérieur non universitaire			
741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.992.359,00	119.035,00-	1.873.324,00
				:

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	DEPENSES			
	Complexes de délassement			
	Domaine provincial de Wégimont			
760/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	201.000,00	72.000,00	273.000,00
	Sports			
	Centre de formation de tennis			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	220.000,00	200.000,00	420.000,00
	Arts			
	Musée de la Vie wallonne			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	90.000,00	20.000,00-	70.000,00
	Église Saint-Antoine			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	40.000,00	20.000,00	60.000,00
	Soins de santé			
	L'accueil - Centre hospitalier spécialisé, à Lierneux			
872/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	348.003,00	25.000,00	373.003,00
	Total D.E investissements	9.797.252,00	1.385.900,00	11.183.152,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PREI EVEM	TOT GENERAL
							TOTO TOTO
BUDG.INITIAL	6.100.289,00	64.557.00	17.721.014.00	23 885 860 00	31 169 856 70	00 000 000	00 210 000 02
				00,000,000	21.102.020,12	0.000.000,00	03.720.710,79
lere série de modifications budgétaires	816.510,00	0000	00:00	816.510.00	000	\$ 250,000,00	000013 500 5
					2,20	0.520.000,00	0.000.010,00
2ieme série de modifications budgétaires	516.000,00	120.000.00	774.420.00	1 410 420 00	00 0	90	410 000
				00,001	00,0	M,0	1.410.420,00
TOTAUX	7.432.799,00	184.557.00	18 495 434 00	26 112 790 00	31 160 856 70	12 015 000 00	000000
			00,101,001	20.114.170,00	21.109.000/7	00,000.012.01	/1.19/.046./9

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT EX PROPRE	HY ANTER	DD EY EVEN	YA GELAGO TOT
BUDGINITIAL	4 046 340 00	00 603 310 00	00 000 310 0		TANDA TON	I NEELS VEW.	101.GENERAL
	00,010,010,1	W,200.012.62	2.243.000,00	35.508.022,00	28.098.427,13	0,00	63.606.449,13
lere série de transferts budgétaires	00,00	00'0	0,00	0,00	00.0	000	90 0
lere série de modifications budgétaires	0,00	6.066.500,00	00.0	00.005.990.90	90 0	000	00 005 990 9
2ieme série de transferts budgétaires	0.00	00 0	90.0	900	900	0000	00,000,000
			0.5	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	8.250,00	1.385.900,00	00'0	1.394.150,00	00'0	0,00	1.394.150.00
TOTAUX	4.054.590,00	36.669.082,00	2.245.000,00	42.968.672.00	28 0498 427 13	90	71 000 12
BONI du Budget EXTRAORDINAIRE	130.547,66					00,0	(1:00/.05%,13

RECAPITULATIF DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
Recettes propres à l'exercice Recettes des exercices antérieurs	38.617.370,00 31.169.856,79	1.410.420,00 0,00	40.027.790,00
Recettes totales	69.787.226,79	1.410.420,00	71.197.646,79

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
1. Dépenses proppes à l'exercice	41.574.522,00	1.394.150,00	42.968.672,00
11. Dépenses des exercíces antérieurs	28.098.427,13	0,00	28.098.427.13
Dépenses totales	69.672.949.13	1.394.150,00	71.067.099,13

Article 4.- Le budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2011, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES:

71.197.646,79

DEPENSES:

71.067.099,13

BONI:

130.547,66

Article 5.- La présente résolution sera soumise à l'approbation des Autorités de tutelle.

En séance à Liège, le 09.06.2011

Par le Conseil:

LA GREFFIÈRE PROVINCIALE,

ADOPTÉ

en séance publique de ce jour

Liège/ de 03/06/

La Greffière Provinciale,

La Précidente

LA PRÉSIDENTE,

MYRIAM ABAD-PERICK

MARIANNE LONHAY

EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2011 – 3^{EME} SÉRIE (DOCUMENT 10-11/156)

M. Denis BARTH, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées :

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR et M. POUSSART.

Votent CONTRE: le groupe CDH-CSP et le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

Projet de résolution d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2011 3^{ème} série

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE LIEGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2011 ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 43.018.672,00 € sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu l'article L2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur la proposition du Collège provincial,

ARRETE:

Article unique : - Des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2011 seront conclus pour un montant global de 18.425.434,00€, moyennant modifications à la résolution initiale des montants et objets détaillés ci-dessous:

- n° 2 : porté de 65.000,00€ à 1.169.000,00€ pour travaux à réaliser dans le bâtiment « Charlemagne »,
- n°3 : ramené de 430.000,00€ à 360.000,00€ pour travaux à réaliser sur les voiries provinciales,
- n°11 : porté de 2.532.700,00€ à 2.660.100,00€ pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement secondaire,
- n°12 : ramené de 1.265.738,00€ à 1.196.758,00€ pour travaux à exécuter dans les établissements d'Enseignement supérieur,
- n°14 : porté de 178.500,00€ à 250.500,00€ pour travaux à exécuter au Domaine provincial de Wégimont,
- n°16 : porté de 700.000,00€ à 750.000€ pour travaux à exécuter aux infrastructures sportives,
- n°22 : porté de 348.000,00€ à 373.000,00€ pour travaux à exécuter à l'Accueil Centre Hospitalier spécialisé de Lierneux,
- n°26 : ramené de 885.000,00€ à 120.000,00€ pour travaux à exécuter dans les bureaux « Opéra » et « St-Etienne »,
- n°27 : 300.000,00€ pour travaux à exécuter au bâtiment « Electrabel ».

En séance à Liège, le 9 juin 2011. Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY.

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK

MB Fevrier MB Juir	!				
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	ANNEES ANTERIEURES				
000/99000/662002 /2011.2010	Dépenses afférentes aux années antérieures	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	TOTAL	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	DEPENSES GENERALES				
000/99000/662100	Dépenses imprévues	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
000/99000/900010	Crédit destiné à pallier les insuffisances de crédits	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	TOTAL	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00
	<u>ASSURANCES</u>				
050/99050/230000	Acquisition d'autres machines et matériel	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00 050/99050/761030
050/99050/221010	Réparations de sinistres immobiliers indemnisés	100.000,00	0,00	100.000,00	100.000,00 050/99050/761030
	TOTAL	200.000,00	0,00	200.000,00	200.000,00
	AUTORITES PROVINCIALES				
	Autorités Provinciales				
101/10000/221010	Palais provincial Travaux divers	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
101/10000/221010	Complexe du Vertbois Travaux d'entretien de la façade	50.000,00	0,00	50.000,00	30.000,00 101/10000/151210
	TOTAL	100.000,00	0,00	100.000,00	30.000,00
	ADMINISTRATION GENERALE				
	Administration Générale ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL				
104/11000/230000	Pot commun	1.084.500,00	0,00		15.000,00 04/32011/151220)
104/11000/240000	ACQUISITION DE MOBILIER Pot Commun	239.035,00	0,00	239.035,00 (1	26.055,00 04/28000/151420)
104/11100/240000	<u>Charlemagne</u> Mobilier pour les salles de commission et nouveaux services	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
104/45100/240000	CHS Lierneux Mobiliers pour patients	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
104/11020/240000	Bureaux Opéra Cloisons acoustiques	24.000,00	0,00	24.000,00	0,00
	l .		1		l .

MB Fevrier MB Jui			
PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	ANNEES ANTERIEURES		
50.000,00	Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
50.000,00		50.000,00	
	DEPENSES GENERALES		
25.000,00	Prélèvement sur le BO	25.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le BO	100.000,00	060/99060/781000
125.000,00	0,00	125.000,00	
	ASSURANCES		
0,00	Indemnisation des compagnies d'assurance	0,00	
0,00	Indemnisation des compagnies d'assurance	0,00	
0,00	TOTAL	0,00	
	AUTORITES PROVINCIALES		
	<u>Autorités Provinciales</u>		
50.000,00	<u>Palais provincial</u> Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
20.000,00	<u>Complexe du Vertbois</u> Prélèvement sur le BO	20.000,00	060/99060/781000
70.000,00	TOTAL	70.000,00	
	ADMINISTRATION GENERALE		
	Administration Générale		
1.069.500,00	ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL Prélèvement sur le BO	1.069.500,00	060/99060/781000
212.980,00	ACQUISITION DE MOBILIER Prélèvement sur le BO	212.980,00	060/99060/781000
	<u>Charlemagne</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le BO	150.000,00	060/99060/781000
30.000,00	CHS Lierneux Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
24.000,00	<u>Bureaux Opéra</u> Prélèvement sur le BO	24.000,00	060/99060/781000

MB Février MB Ju	lin			T	
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
104/11000/240100	ACQUISITION DE MACHINES DE BUREAU Pot Commun	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
104/11000/241000	ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT Pot Commun	600.000,00	0,00	600.000,00	0,00
104/24801/241000	<u>Libertas II</u>	4.416.500,00			
104/11000/244300	ACQUISITION DE MATERIEL DE CUISINE Pot Commun	250.000,00	,		0,00
	TRAVAUX D'INTERET GENERAL				
104/11000/270105	Travaux d'intérêt général	740.000,00	0,00	740.000,00	0,00
104/11000/270105	Câblage structuré informatique et téléphonique	200.000,00	0,00	200.000,00	0,00
104/11000/270105	Travaux d'entretien urgents aux toitures	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
104/11000/270105	Placement de vannes thermostatiques	50.000,00	0,00		•
104/11000/270105	Mise en conformité des appareils de levage	570.000,00	0,00	570.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité des réservoirs à gasoil	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
104/11000/270105	Mise en conformité selon AFSCA	1,00	0,00	1,00	0,00
	<u>Charlemagne</u>				
104/11100/221010	Rénovation des façades	2.200.000,00	0,00		<u>.</u>
104/11100/221010	Travaux d'aménagement du bloc central	65.000,00	0,00		0,00
104/11100/221010	Prévision révision des prix des travaux	154.000,00	0,00	154.000,00	0,00
104/12505/221010	Service Protocole et Communication Antenne d'Eupen Rafraîchissement bureaux	10.000,00	0,00	10.000,00	0.00
104/12303/221010			0,00	10.000,00	0,00
106/11400/221010	Institut de Formation des Agents des Services P Construction de la maison de la formation	6.000.000,00	0,00	•	1.320.000,00 106/11400/151210
	TOTAL	17.043.036,00	0,00	17.043.036,00	5.726.490,00
	PATRIMOINE PRIVE				
124/99124/22100	Acquisition d'immeubles	1,00	0,00	1,00	0,00
124/11020/221010	Bureaux Opéra Remplacement du groupe électrogène	0,00	0,00	0,00	0,00
	·				

MB Février MB Ju	in		
PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
150.000,00	ACQUISITION DE MACHINES DE BUREAU Prélèvement sur le BO	150.000,00	060/99060/781000
600.000,00	ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT Prélèvement sur le BO	600.000,00	060/99060/781000
1.316.065,00	Prélèvement sur le BO	1.316.065,00	060/99060/781000
250.000,00	ACQUISITION DE MATERIEL DE CUISINE Prélèvement sur le BO	250.000,00	060/99060/781000
	TRAVAUX D'INTERET GENERAL		
740.000,00	Prélèvement sur le BO	740.000,00	060/99060/781000
200.000,00	Prélèvement sur le BO	200.000,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
35.000,00	Prélèvement sur le BO	35.000,00	060/99060/781000
570.000,00	Prélèvement sur le BO	570.000,00	060/99060/781000
60.000,00	Prélèvement sur le BO	60.000,00	060/99060/781000
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
	<u>Charlemagne</u>		
950.000,00	Emprunt n° 2	950.000,00	104/11100/170110
65.000,00	Emprunt n° 2	65.000,00	104/11100/170110
154.000,00	Emprunt n° 2	154.000,00	104/11100/170110
	Service Protocole et Communication Antenne d'Eupen		
10.000,00	Prélèvement sur le BO	10.000,00	060/99060/781000
4.680.000,00	Institut de Formation des Agents des Services Publics Emprunt n° 1	4.680.000,00	106/11400/170110
11.316.546,00	TOTAL	11.316.546,00	
	PATRIMOINE PRIVE		
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
0,00	Bureaux Opéra Emprunt n° 26	0,00	124/11020/170110
	!		

MB Février MB Jui	n -				T
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
124/11020/221010	Travaux de cloisonnement	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	Aménagement accueil rez-de-chaussée	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	Bureaux St-Etienne				
124/11030/221010	Aménagement de bureaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	120.001,00	0,00	120.001,00	0,00
	SERVICES GENERAUX				
	Archives provinciales				
133/11300/221010	Renforcement tablettes placées de la 1ère	11.000,00	0,00	11.000,00	0,00
	Service Provincial des Bâtiments				
137/11810/221010	Révision des corniches	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
137/11820/221010	Régie : Mise en place d'une citerne E.P et réalisation d'une dalle en béton	20.000,00	0,00	20.000,00 0,00	0,00
138/12200/221010	<u>Complexe des Hauts-Sarts</u> Conformité incendie : portes RF	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
138/12200/221010	Reconditionnement du stockage de brochures de promotion	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
139/12601/231000	Service Informatique Central Dépenses récurrentes	24.012.00	0.00	24 012 00	0.00
139/12601/231000	Interfaçage GED/ULIS/SAP	34.012,00 50.000,00	0,00 0,00	34.012,00 50.000,00	0,00 0,00
139/12601/231000	Acquisition infrastructure et logiciel de gestion des centres d'appel (PSE/PMS)	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
139/12601/231000	Matériel CISCO	30.000,00	0,00	30.000,00	
139/12601/231000	Investissement serveur SAN	120.000,00	0,00	120.000,00	0,00
139/12601/231000	Mise à jour PC Conseillers	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
139/12601/231000	Postes de travail	179.000,00	0,00	179.000,00	0,00
139/12601/231000	Postes de travail graphistes et architectes	45.000,00	0,00	45.000,00	0,00
139/12601/231000	Portables	47.500,00	0,00	47.500,00	0,00
139/12601/231000	Imprimantes Couleur	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	TOTAL	666.512,00	0,00	666.512,00	0,00
	ETRANGER ET CALAMITE				
	<u>Calamité</u>				
141/99141/262400	Aide aux victimes d'une catastrophe	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	TOTAL	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	COMMUNICATIONS ROUTIERES				
	Service Technique provincial				
420/14100/221010	Portes et isolation des combles	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
420/14100/288000	Cautionnements versés en numéraire	18.000,00	0,00	18.000,00	18.000,00 420/14100/288020

<u>MB Février</u> MB J ui			
PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	Emprunt n° 26	20.000,00	124/11020/170110
	Emprunt n° 26	100.000,00	
	Bureaux St-Etienne		
0,00	Emprunt n° 26	0,00	124/11030/170110
120.001,00	TOTAL	120.001,00	
	SERVICES GENERAUX		
11 000 00	Archives provinciales Distributions and a pro-		000/00000/701000
11.000,00	Prélèvement sur le BO	11.000,00	060/99060/781000
	Service Provincial des Bâtiments		
20.000,00	Prélèvement sur le BO	20.000,00	060/99060/781000
20.000,00	Prélèvement sur le BO	20.000,00	060/99060/781000
10.000,00	Complexe des Hauts-Sarts Prélèvement sur le BO	10.000,00	060/99060/781000
25.000,00	Prélèvement sur le BO	25.000,00	060/99060/781000
	Service Informatique Central		
34.012,00	Prélèvement sur le BO	34.012,00	060/99060/781000
50.000,00	Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
5.000,00	Prélèvement sur le BO	5.000,00	060/99060/78100
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	
	Prélèvement sur le BO	120.000,00	
	Prélèvement sur le BO	20.000,00	
•	Prélèvement sur le BO	179.000,00	
	Prélèvement sur le BO	45.000,00	
•	Prélèvement sur le BO	47.500,00	
•	Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
666.512,00	TOTAL	666.512,00	
	ETRANGER ET CALAMITE		
	<u>Calamité</u>		
250.000,00	Prélèvement sur le BO	250.000,00	060/99060/781000
250.000,00	TOTAL	250.000,00	
	COMMUNICATIONS ROUTIERES		
	Service Technique provincial		
20.000,00	Prélèvement sur le BO	20.000,00	060/99060/781000
0,00	-	0,00	

MB Février MB Jui	n				
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
421/99421/224010	Voirie provinciale Travaux d'élargissement et d'amélioration des routes	130.000,00	0,00	130.000,00	0,00
421/99421/221010	Parkings de covoiturage et de délestage - Travaux	80.000,00	0,00	80.000,00	0,00
421/99421/262400	Parkings de covoiturage et de délestage - Subsides aux Communes	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
	TOTAL	398.000,00	0,00	398.000,00	18.000,00
	VOIES NAVIGABLES - HYDRAULIQUE				
	Acquisition de terrains concernant les travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables	1,00	0,00	1,00	0,00
484/99484/226010	Travaux extraordinaires d'urgence, d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
	Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables permettant d'éviter les innondations	1,00	0,00	1,00	0,00
	TOTAL	500.002,00	0,00	500.002,00	0,00
	INDUSTRIE ET ENERGIE				
530/99530/280000	Libération capital SPI +	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
	TOTAL	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
	TOURISME				
560/56700/221010	Blegny Mine Travaux de sécurisation du puits n° 1 aux profondeurs -65 à -85 mètres	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
560/56800/221010	Ferme de la Bouverie Extension musée vers salle d'escalade	1,00	0,00	1,00	0,00
560/56800/221010	Ruines du Château-fort Consolidation du mur d'enceinte - coté vallée de l'Ourthe	55.000,00	0,00	55.000,00	0,00
560/56800/221010	Réalisation d'une passerelle d'accès au puits	1,00		1,00	0,00
	<u>Fédération du Tourisme</u> Hall de stockage à Blegny : Travaux d'urgence	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
560/56900/262460	Equipement touristique	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Voirie provinciale</u>		
130.000,00	Emprunt n° 3	130.000,00	421/99421/170113
80.000,00	Emprunt n°3	80.000,00	421/99421/170110
150.000,00	Emprunt n° 3	150.000,00	421/99421/170140
380.000,00	TOTAL	380.000,00	
	VOIES NAVIGABLES - HYDRAULIQUE		
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
500.000,00	Emprunt n° 4	500.000,00	484/99484/170114
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
500.002,00		500.002,00	
	INDUSTRIE ET ENERGIE		
750.000,00	Emprunt n° 5	750.000,00	530/99530/170171
750.000,00	TOTAL	750.000,00	
	TOURISME		
	Blegny Mine		
60.000,00	Emprunt n° 6	60.000,00	560/56700/170110
	Ferme de la Bouverie Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
	Ruines du Château-fort		
	Emprunt n° 6 Prélèvement sur le BO	55.000,00 1,00	560/56700/170110 060/99060/781000
15 000 00	<u>Fédération du Tourisme</u> Prélèvement sur le BO	15.000,00	060/99060/781000
	Emprunt n° 7	500.000,00	560/56900/170120

MB Février MB Jui	n		,		
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
560/57000/221010	<u>Château de Harzé</u> Cloisonnement RF du sous-sol conciergerie	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
560/57000/221010	Réparations des maçonneries du musée	1,00	0,00	1,00	0,00
560/57000/221010	Galerie Haute : Fermeture par vitrage	1,00	0,00	1,00	0,00
560/57000/221010	Remplacement de la chaudière de la conciergerie	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
560/58000/221010	Centre Nature à Botrange Travaux d'entretien des menuiseries extérieures	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	Rénovation des sanitaires	43.000,00		43.000,00	
			·	560	0/58000/151210
360/36000/221010	Amélioration du chauffage de la cafétaria	13.000,00	0,00	13.000,00	0,00
	TOTAL	751.004,00	0,00	751.004,00	34.000,00
	<u>AGRICULTURE</u>				
	Direction des services agricoles				
621/62000/221010	Rénovation des bureaux	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
621/63100/221010	<u>Station d'analyses agricoles</u> Renouvellement de l'escalier extérieur de la pyramide A	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
621/63100/221010	Renouvellement des toitures des pyramides	50.000,00	0,00	50.000,00	2.500,00 1/63100/151210
621/63400/221010	Ferme provinciale de Jevoumont Stabilisation des murs de l'aile droite	63.000,00	0,00	63.000,00	
	TOTAL	173.000,00	0,00	173.000,00	40.300,00
	ENSEIGNEMENT				
700/25800/221000	Enseignement - Affaires générales Acquisition bâtiment Electrabel	5.250.000,00	0,00	5.250.000,00	0,00
700/25800/221010	Travaux de sécurité et d'aménagement	300.000,00	0,00	300.000,00	0,00
700/99700/244200	Fonds d'équipement pédagogique enseignement	900.000,00	0,00	900.000,00 700	340.000,00 0/99700/151220
				700	340.000,00 0/99700/151420
700/99700/270102	Marchés de peinture dans les établissements scolaires	600.000,00	0,00	600.000,00	0,00
700/99700/270103	Marchés de travaux de sécurité dans les établissements scolaires	200.000,00	0,00	200.000,00	0,00
L					

MB Février MB Jui			1
PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
20.000,00	Château de Harzé Prélèvement sur le BO	20.000,00	060/99060/781000
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
15.000,00	Prélèvement sur le BO	15.000,00	060/99060/781000
	Centre Nature à Botrange		
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
9.000,00	Prélèvement sur le BO	9.000,00	060/99060/781000
13.000,00	Prélèvement sur le BO	13.000,00	060/99060/781000
717.004,00		717.004,00	
	AGRICULTURE		
	Direction des services agricoles		
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
	Station d'analyses agricoles		
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
47.500,00	Prélèvement sur le BO	47.500,00	060/99060/781000
25.200,00	Ferme provinciale de Jevoumont Prélèvement sur le BO	25.200,00	060/99060/781000
132.700,00	TOTAL	132.700,00	
	<u>ENSEIGNEMENT</u>		
	Enseignement - Affaires générales		
5.250.000,00	Prélèvement sur le BO	5.250.000,00	060/99060/781000
300.000,00	Emprunt n° 27	300.000,00	700/25800/170110
220.000,00	Prélèvement sur le BO	220.000,00	060/99060/781000
600.000,00	Prélèvement sur le BO	600.000,00	060/99060/781000
200.000,00	Prélèvement sur le BO	200.000,00	060/99060/781000

MB Février MB Jui	n		1		
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	Direction générale de l'Enseignement et de la Fo	rmation_			
701/20100/244200	Equipement didactique enseignement	434.386,00	0,00	434.386,00	0,00
701/20100/221010	Remplacement de la porte de garage	6.000,00	0,00	6.000,00	0,00
703/85200/292100	<u>Prêts d'études</u> Prêts d'études	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00
706/20300/221010	Centres Psycho-médico-sociaux PMS Verviers : Sécurisation du mur de soutènement à rue	14.500,00	0,00	14.500,00	0,00
708/23200/221010	Internats HERSTAL Réfection du mur pignon aile garçons	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
	JEMEPPE Rénovation des sanitaires et des lavabos dans les chambrettes Remplacement porte d'entrée et aménagement	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
700/23300/221010	parvis pour PMR	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
	LA REID Extension détection intrusion Travaux de sécurité : marches d'escalier + portes BF	6.500,00	·	6.500,00	0,00
708/23400/221010	Renouvellement des châssis de fenêtres des	15.000,00		15.000,00	0,00
708/23500/221010	chambres du château <u>VERVIERS</u> Cuisine - Aménagement d'une nouvelle laverie	65.000,00 41.000,00	0,00	65.000,00 41.000,00	15.000,00 708/23400/151210 0,00
	Renouvellement faux-plafonds + portes de chambres	34.000,00		34.000,00	0,00
	WAREMME Rue de Huy Remplacement de tableaux électriques	25.000,00	-	25.000,00	0,00
	Remplacement des châssis de fenêtres Remplacement des détecteurs ioniques par des optiques et remplacement de la centrale de détection	1,00 40.000,00		1,00 40.000,00	0,00
708/23600/221010	<u>Rue de Sélys</u> Remise en état des portes de secours	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
708/23700/221010	<u>LIEGE</u> Remplacement câblage et éclairage de l'internat	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
708/23800/221010	<u>SERAING</u> Rénovation de la façade principale	1,00	0,00	1,00	0,00
	TOTAL	8.241.388,00	0,00	8.241.388,00	695.000,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	Direction générale de l'Enseignement et de la Formation		
434.386,00	Prélèvement sur le BO	434.386,00	060/99060/781000
6.000,00	Prélèvement sur le BO	6.000,00	060/99060/781000
	Prêts d'études		
125.000,00	Emprunt n° 8	125.000,00	703/85200/170151
	Centres Psycho-médico-sociaux		
14.500,00	Prélèvement sur le BO	14.500,00	060/99060/781000
	<u>Internats</u>		
	<u>HERSTAL</u>		
40.000,00	Emprunt n° 9	40.000,00	708/23200/170110
	<u>JEMEPPE</u>		
50.000,00	Emprunt n° 9	50.000,00	708/23300/170110
35.000,00	Emprunt n° 9	35.000,00	708/23300/170110
	<u>LA REID</u>		
6.500,00	Emprunt n° 9	6.500,00	708/23400/170110
15.000,00	Emprunt n° 9	15.000,00	708/23400/170110
50.000,00	Emprunt n° 9	50.000,00	708/23400/170110
	<u>VERVIERS</u>		
41.000,00	Emprunt n° 9	41.000,00	708/23500/170110
34.000,00	Emprunt n° 9	34.000,00	708/23500/170110
	<u>WAREMME</u>		
	Rue de Huy		
25,000.00	Emprunt n° 9	25.000,00	708/23600/170110
·	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
40.000,00	Emprunt n° 9	40.000,00	708/23600/170110
	Rue de Sélys		
10.000,00	Emprunt n° 9	10.000,00	708/23600/170110
	LIEGE		
50.000,00	Emprunt n° 9	50.000,00	708/23700/170110
1,00	<u>SERAING</u> Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
7.546.388,00	TOTAL	7.546.388,00	

MB Février MB Ju	in I	ı	I		
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				
	Enseignement agricole et horticole				
732/22100/221010	Réparation escalier extérieur + dalles en B.A. à l'entrée de l'école	26.500,00	0,00	26.500,00	0,00
732/22100/221010	Aménagement d'utilités "Filles"	22.000,00	·		0,00
732/22100/221010	Renouvellement toiture maison direction + isolation thermique	71.000,00	0,00	71.000,00	10.000,00
732/22100/221010	Renouvellement urgent des châssis de fenêtres du Bloc A, cuisine, hall omnisport	34.000,00	0,00	34.000,00	0,00
	Enseignement secondaire				
	LYCEE JEAN BOETS				
	Rénovation des façades + amélioration de l'isolation thermique (phase 2)	65.000,00	0,00	· ·	,
	Entretien des portes RF	4.000,00	0,00	4.000,00	
	Remplacement des châssis du réfectoire	1,00	0,00	1,00	0,00
735/24100/221010	Travaux de sécurité au 50, rue Hullos	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	ANTHENEE GUY LANG				
735/24400/221010	Travaux d'égouttage à la conciergerie	10.000,00	0,00	10.000,00 0,00	0,00
	EP HERSTAL				
	Rénovation chaufferie	1.000.000,00	1.000.000,00	0,00	0,00
	Sécurité incendie : alerte/alarme + éclairage de sécurité + détection incendie en cuisine	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
735/24600/221010	Remplacement du mur rideau de la cage				
	d'escaliers de la tour - PPT	125.400,00	0,00	125.400,00	105.000,00
				7	35/24600/151210
705/04700/004040	IPES HERSTAL				
	Mise en conformité de locaux contre l'incendie	20.000,00	· ·	20.000,00	0,00
	Mise en conformité incendie de l'annexe Delrez Hall des sports - Remplacement des toitures et	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	façades	1,00	0,00	1,00	0,00
/35/24/00/221010	Sécurité incendie : alerte/alarme + éclairage de sécurité + détection incendie en cuisine	80.000,00	0,00	80.000,00	0,00
	EP HUY				
735/24800/221010	Remplacement de tableaux électriques	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	Rénovation des utilités "cour"	25.000,00			0,00
	Protection antisolaire hall des sports	20.000,00			0,00
	Construction nouveau bâtiment sur le site	250.000,00		250.000,00	0,00
735/24800/221010	Construction d'un atelier rue sur Meuse	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
735/24800/221010	Placement de portes coupe-feu + cloisonnement				
735/24800/221010	RF Ventilation atelier soudage	25.000,00 125.000,00	·		0,00
700/24000/221010	IPES HUY	123.000,00	0,00	123.000,00	0,00
735/24900/221010	Remplacement des faux-plafonds en plaques de				
	plâtre de l'école	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	Remplacement de tableaux électriques	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	Remplacement de châssis de fenêtres - façade principale	1,00	0,00	1,00	0,00
735/24900/221010	Remplacement des doubles portes du gymnase	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/24900/221010	Placement de portes coupe-feu + cloisonnement RF des ascenseurs	65.000,00	0,00	65.000,00	0,00
735/24900/221010	Asservissement des portes RF à la détection	17.000,00			
	incendie		0,00	17.000,00	0,00

MB Février MB Ju	in .		
PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
	Enseignement agricole et horticole		
	<u> </u>		
26.500.00	Emprunt n° 10	26.500.00	732/22100/170110
	Emprunt n° 10	· ·	732/22100/170110
22.000,00		22.000,00	732/22100/170110
61.000,00	Emprunt n° 10	61.000,00	732/22100/170110
34.000,00	Emprunt n° 10	34.000,00	732/22100/170110
	Enseignement secondaire		
	LYCEE JEAN BOETS		
65.000,00	Emprunt n° 11	65.000,00	735/24100/170110
4.000,00	Emprunt n° 11	4.000,00	735/24100/170110
	Prélèvement sur le BO		060/99060/781000
	Emprunt n° 11		735/24100/170110
10.000,00		10.000,00	700/24100/170110
	ANTHENEE GUY LANG		
10.000.00	Emprunt n° 11	10.000.00	735/24400/170110
		.0.000,00	7 00/2 1 100/ 17 0 1 10
	EP HERSTAL		
0.00		2.22	
0,00	-	0,00	-
00 000 00	[00 000 00	705/04000/470440
60.000,00	Emprunt n° 11	60.000,00	735/24600/170110
20.400,00	Emprunt n°11	20.400,00	735/24600/170110
	<u>IPES HERSTAL</u>		
20.000,00	Emprunt n° 11	20.000,00	735/24700/170110
30.000,00	Emprunt n° 11	30.000,00	735/24700/170110
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
80.000,00	Emprunt n° 11	80.000,00	735/24700/170110
	<u>EP HUY</u>		
	Emprunt n° 11	20.000,00	735/24800/170110
	Emprunt n° 11	25.000,00	735/24800/170110
20.000,00	Emprunt n° 11	20.000,00	735/24800/170110
	Emprunt n° 11		735/24800/170110
	Emprunt n° 11		735/24800/170110
100.000,00	r - ··· ··	100.000,00	. 55,2 1555,175110
25 000 00	Emprunt n° 11	25 000 00	735/24800/170110
	Emprunt n° 11		735/24800/170110
123.000,00		123.000,00	7.00/27000/170110
1	IPES HUY		
50.000.00	Emprunt n° 11	50.000.00	735/24900/170110
	Emprunt n° 11	·	735/24900/170110
20.000,00		20.000,00	. 55, = 1555, 175110
1.00	Prélèvement sur le BO	1.00	060/99060/781000
	Emprunt n° 11		735/24900/170110
15.000,00		15.000,00	, 00, 2 1 000, 170110
65 000 00	Emprunt n° 11	65 000 00	735/24900/170110
00.000,00		33.000,00	. 55, = 1555, 175110
17.000.00	Emprunt n° 11	17.000.00	735/24900/170110
,00	I ·	,00	-: - : 3 -: · · · · · ·

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

MB Fevrier MB Jui	n	I	l I		1
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	IPES SERAING				
735/25000/221010	Rénovation de la chaufferie : placement de chaudières à condensation au gaz	180.000,00	0,00	180.000,00	45.000,00 735/25000/151210
	Travaux de sécurité incendie de l'aile Ouest Remplacement de canalisations en plomb +	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
735/25000/221010	décharges	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
735/25000/221010	Remplacement des portes d'entrées métalliques Mise en conformité salle conférences	55.000,00 227.000,00	•	55.000,00 227.000,00	0,00 190.000,00 735/25000/151210
	IPES OUGREE				
735/25010/221010	Rénovation des sanitaires du gymnase	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
735/25100/221010	IPES PARAMEDICAL Siège Verviers Travaux urgents d'entretien	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	<u>EP SERAING</u>				
	Réparation de marches d'escalier	18.000,00		18.000,00	0,00
735/25400/221010 735/25400/221010		50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	Compartimentage des locaux (sécurité incendie)	60.000,00		60.000,00	0,00
735/25400/221010	Renouvellement des châssis de fenêtres	70.000,00	0,00	70.000,00	
705/05/00/001010					735/25400/151210
735/25400/221010	Remplacement urgent de 3 chaudières	100.000,00	0,00	100.000,00	•
	EP VERVIERS				735/25400/151210
735/25500/221010	Remplacement des châssis de fenêtres de la				
	conciergerie	26.000,00	0,00	26.000,00	7.800,00 735/25500/151210
735/25500/221010	Renouvellement châssis fenêtres bâtiment 1	1,00	0,00	1,00	0,00
735/25500/221010	Rénovation du bâtiment 2 (classes)	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
735/25500/221010	Réparations porte RF bâtiment 1, 2 , 3 et 4	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
	Mise en conformité des tableaux électriques	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	Remplacement centrale de détection incendie + détecteurs ioniques ateliers Mangombroux	7.500,00	0,00	7.500,00	0,00
735/25500/221010	Aménagement atelier "mécanique garage" : techniques spéciales	18.000,00	0,00	18.000,00	0,00
735/25500/221010	Extension évacuation gaz d'échappement de l'atelier "moteurs"	12.000,00	0,00	12.000,00	0,00
	IPES VERVIERS				
735/25600/221010					
705/05000/004040	Reconditionnement des vestiaires des gymnases	31.000,00		31.000,00	0,00
	Réfection cour de jeu et préau	32.000,00	0,00	32.000,00	0,00
735/25600/221010	Mise en conformité détection incendie bâtiment 2 + remplacement détecteurs	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
	IPES HESBAYE				
735/25700/221010	<u>Siège de Crisnée</u> Remplacement de tableaux électriques	25 000 00	0,00	25.000,00	0,00
	Reconditionnement des sanitaires filles	25.000,00 25.000,00		25.000,00 25.000,00	0,00
	Compartimentage RF du bâtiment principal : Mise en conformité de la 3ème cage d'escalier	50.000,00	·	50.000,00	0,00
	5		2,30	,30	3,30

PART	MB Février MB Jui	<u>in</u>		
PES SERAING		Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
135.000,00 Emprunt n°11	1110111101112	IPES SERAING		
50,000,00 Emprunt n°11	135.000,00		135.000,00	735/25000/170110
55.000.00 Emprunt n°11	35.000,00	Emprunt n° 11	35.000,00	735/25000/170110
37,000,00 Emprunt n° 11 37,000,00 735/25000/151210 PES OUGREE	50.000,00	Emprunt n° 11	50.000,00	735/25000/170110
### ##################################				
10.000,00 Emprunt n° 11 10.000,00 735/25100/170110	40.000,00	Emprunt n° 11	40.000,00	735/25010/170110
18.000,00 Emprunt n°11 18.000,00 735/25400/170110 50.000,00 Emprunt n°11 50.000,00 735/25400/170110 50.000,00 735/25400/170110 50.000,00 735/25400/170110 50.000,00 735/25400/170110 735/25400/170110 735/25400/170110 735/25400/170110 735/25400/170110 735/25400/170110 735/25500/1	10.000,00	<u>Siège Verviers</u> Emprunt n° 11	10.000,00	735/25100/170110
55.000,00 Emprunt n° 11 70.000,00 Emprunt n° 11 EP VERVIERS 18.200,00 Emprunt n° 11 1.00 Prélèvement sur le BO 1.00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 12.000,00 T35/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 T35/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 T35/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 T35/25500/170110 12.500,00 T35/25500/170110 12.500,00 T35/25700/170110 12.500,00 T35/25700/170110 12.500,00 T35/25700/170110	·	Emprunt n°11		
EP VERVIERS 18.200,00 Emprunt n° 11 18.200,00 T35/25500/170110 1,00 Prélèvement sur le BO 1,00 060/99060/781000 100.000,00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 12.000,00 Emprunt n° 11 12.500,00 T35/25600/170110 12.500,00 T35/25700/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 T35/25700/170110				
18.200,00 Emprunt n° 11 18.200,00 735/25500/170110 1,00 Prélèvement sur le BO 1,00 660/99060/781000 100.000,00 Emprunt n° 11 100.000,00 735/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25500/170110 7.500,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25500/170110 18.000,00 Emprunt n° 11 18.000,00 735/25500/170110 12.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 735/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.000,00 735/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 31.000,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 32.000,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110	70.000,00	Emprunt n° 11	70.000,00	735/25400/170110
1,00 Prélèvement sur le BO 1,00 060/99060/781000 100.000,00 Emprunt n° 11 100.000,00 735/25500/170110 25.000,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25500/170110 7.500,00 Emprunt n° 11 7.500,00 735/25500/170110 18.000,00 Emprunt n° 11 18.000,00 735/25500/170110 12.000,00 Emprunt n° 11 18.000,00 735/25500/170110 12.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 735/25500/170110 12.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 735/25500/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 31.000,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25600/170110 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25700/170110 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110		EP VERVIERS		
100.000,00 Emprunt n° 11	18.200,00	Emprunt n° 11	18.200,00	735/25500/170110
100.000,00 Emprunt n° 11	1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
12.500,00 Emprunt n° 11				
25.000,00 Emprunt n° 11 7.500,00 Emprunt n° 11 7.500,00 Emprunt n° 11 18.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Figure 11 25.000,00 F				
18.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 T35/25500/170110 12.000,00 T35/25500/170110 12.000,00 T35/25500/170110 12.000,00 T35/25600/170110 12.5000,00 Emprunt n° 11 12.500,00 T35/25600/170110 12.500,00 T35/25700/170110 12.5000,00 T35/25700/170110 12.5000,00 T35/25700/170110 12.5000,00 T35/25700/170110				
12.000,00 Emprunt n° 11 12.000,00 T35/25500/170110 IPES VERVIERS 31.000,00 Emprunt n° 11 32.000,00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 Emprunt n° 11 IPES HESBAYE Siège de Crisnée Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 Emprunt n° 11 25.000,00 T35/25700/170110 25.000,00 T35/25700/170110	7.500,00	Emprunt n° 11	7.500,00	735/25500/170110
IPES VERVIERS	18.000,00	Emprunt n° 11	18.000,00	735/25500/170110
31.000,00 Emprunt n° 11	12.000,00	Emprunt n° 11	12.000,00	735/25500/170110
32.000,00 Emprunt n° 11 32.000,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25600/170110 IPES HESBAYE Siège de Crisnée Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110		IPES VERVIERS		
32.000,00 Emprunt n° 11 32.000,00 735/25600/170110 12.500,00 Emprunt n° 11 12.500,00 735/25600/170110 IPES HESBAYE Siège de Crisnée Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110	31.000.00	Emprunt n° 11	31.000,00	735/25600/170110
IPES HESBAYE Siège de Crisnée 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 735/25700/170110				735/25600/170110
Siège de Crisnée 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 Emprunt n° 11	12.500,00	Emprunt n° 11	12.500,00	735/25600/170110
25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110 25.000,00 Fmprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110				
25.000,00 Emprunt n° 11 25.000,00 735/25700/170110	25 000 00	I	35,000,00	735/25700/170110
50.000,00 Emprunt n° 11 50.000,00 735/25700/170110				
	50.000,00	Emprunt n° 11	50.000,00	735/25700/170110

MB Février MB Jui	n T	I	I		
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	Rue de Huy				
735/25700/221010 735/25700/221010	Remplacement de tableaux électriques	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	Hall de sports : remplacement du revêtement de sol	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
735/25700/221010	Compartimentage RF des cages d'escalier	50.000,00	· ·		
735/25700/221010		5.000,00	0,00	5.000,00	
	Rue de Sélys				
735/25700/221010	Aménagement des ateliers pour la section boulangerie	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
735/25700/221010	Mise en conformité de la section "Chocolaterie"	40.000,00	0,00	•	
	Réparation préau élèves et abri pour vélos				
		40.000,00	0,00	40.000,00	
	Compartimentage RF des cages d'escalier	30.000,00		30.000,00	
735/25700/221010	Parking	475.000,00	0,00		
	Enseignement secondaire de promotion sociale			73	35/25700/151600
	IPEPS SERAING				
736/26300/221010	Remplacement de l'échelle d'accès à la toiture	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
736/26300/221010	Remplacement châssis de fenêtres à l'Ecole du				
	Nord	1,00	0,00	1,00	0,00
	IPEPS VERVIERS - Orientation commerciale				
726/26400/221010	Réparation des portes RF	0.500.00	0.00	0.500.00	0.00
730/20400/221010	neparation des portes ne	3.500,00	0,00	3.500,00	0,00
	TOTAL	4.394.905,00	1.000.000,00	3.394.905,00	582.800,00
		4.004.000,00	1.000.000,00	0.004.000,00	302.000,00
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
	Enseignement supérieur non universitaire				
	Isil				
741/27900/221010	<u></u>				
7 17 27 0007 22 10 10	Remplacement des châssis de la cage d'escalier	100.000,00	0,00		30.000,00 41/27900/151210
741/27900/221010	Révision installations électriques et éclairage de			,	
	sécurité	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
741/27900/221010	Réparation des toitures des locaux techniques	30.000,00	0,00		
	Rue de la Loi				
741/27900/221010	Remplacement des châssis de fenêtres - façade				
7 11/2/ 000/221010	Sud + côté rue de la Loi	1,00	0,00	1,00	0,00
		,,,,,	5,55	1,00	2,22
	Haute Ecole Jemeppe				
741/28000/221010	Réparations ponctuelles du trottoir du bâtiment rue				
	Montesquieu	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
741/28000/221010	Reconditionnement des vestiaires F.O. et travaux				
	d'égouttage	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
741/28000/221010	Adaptation et renforcement des garde-corps de	00 000 00	0.00	00 000 00	0.00
741/28000/221010	l'Agora	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	Remplacement chaudières bâtiment adm.	0,00	0,00	0,00	0,00
741/28000/221010	Entretien et réparation quincailleries châssis	10 000 00	0.00	10 000 00	0.00
	remeden er reparadon duncameries chassis	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
741/20000/221010			, and the second	,	-,

PART PROVINCIALE	Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
25,000,00	<u>Rue de Huy</u> Emprunt n° 11	25.000,00	735/25700/170110
		23.000,00	733/23700/17011
	Emprunt n° 11	50.000,00	
	Emprunt n° 11	50.000,00	
5.000,00	Emprunt n° 11	5.000,00	735/25700/17011
	Rue de Sélys		
60.000,00	Emprunt n° 11	60.000,00	735/25700/17011
40.000,00	Emprunt n° 11	40.000,00	735/25700/17011
40.000,00	Emprunt n° 11	40.000,00	735/25700/1701
	Emprunt n° 11	30.000,00	735/25700/1701
	Emprunt n° 11	295.000,00	735/25700/1701
	Enseignement secondaire de promotion sociale		
	IPEPS SERAING		
5.000,00	Prélèvement sur le BO	5.000,00	060/99060/78100
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/78100
	IPEPS VERVIERS - Orientation commerciale		
3 500 00	Prélèvement sur le BO	3.500,00	060/99060/7810
,			
2.812.105,00	TOTAL	2.812.105,00	
2.812.105,00	TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2.812.105,00	
2.812.105,00		2.812.105,00	
2.812.105,00	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2.812.105,00	
	Enseignement supérieur non universitaire		741/27900/1701
70.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00	
70.000,00 50.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00	741/27900/1701
70.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00	741/27900/1701
70.000,00 50.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00	741/27900/1701
70.000,00 50.000,00 30.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil Emprunt n° 12 Emprunt n° 12 Emprunt n° 12	70.000,00 50.000,00	741/27900/1701 741/27900/1701
70.000,00 50.000,00 30.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00 30.000,00	741/27900/1701 741/27900/1701
70.000,00 50.000,00 30.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00 30.000,00	741/27900/1701 741/27900/1701 060/99060/7810
70.000,00 50.000,00 30.000,00 1,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00 30.000,00	741/27900/1701 741/27900/1701 060/99060/7810 741/28000/1701
70.000,00 50.000,00 30.000,00 1,00 10.000,00 25.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00 30.000,00 1,00	741/27900/1701 741/27900/1701 741/27900/1701 060/99060/78100 741/28000/1701 741/28000/1701
70.000,00 50.000,00 30.000,00 1,00 10.000,00 25.000,00 30.000,00	Enseignement supérieur non universitaire Isil	70.000,00 50.000,00 30.000,00 1,00 10.000,00 25.000,00	741/27900/1701 741/27900/1701 060/99060/7810 741/28000/1701 741/28000/1701

MB Février MB Jui	n I		I		
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Site Beeckman</u>				
741/28000/221010	Rénovation des sanitaires et des douches du				
741/28000/221010	gymnase (2ème phase)	65.000,00	· ·	65.000,00	0,00
741/28000/221010	Remplacement du chauffage	300.000,00	300.000,00	0,00	0,00
	Site de Naimette				
741/28000/221010	Construction de 4 classes	1.300.000,00	0,00	1.300.000,00	646.564,00 741/28000/151410
741/28000/221010					741/28000/131410
	Premier équipement fixe pour nouveau bâtiment	2.322,00	0,00	2.322,00	0,00
	<u>Site du Barbou</u>				
741/28100/221010	Révision installations électriques et éclairage de				
7.1.1/00.1.00.100.1.0.1	sécurité	80.000,00	-	80.000,00	0,00
	Maintenance des portes coupe-feu	6.000,00	· ·		•
	Rénovation des sanitaires Remplacement des garde-corps dans les cages	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
741/28100/221010	d'escalier	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
741/28100/221010	Remplacement câblage et éclairage de la salle des fêtes	25 000 00	0.00	35,000,00	0.00
741/28100/221010	Installation des châssis ouvrants dans les classes	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
ı	du 6ème étage	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	Site d'Avroy				
741/28100/221010	Remplacement des châssis de fenêtres	1,00	0,00	1,00	0,00
	Enseignement supérieur de promotion sociale				
	IPEPS LIEGE (bld de la Constitution)				
744/28300/221010	Remplacement des châssis de fenêtres bâtiment 1	75.000,00	0,00	75.000,00	34.604,00 744/28300/151210
	TOTAL	2.248.324,00	300.000,00	1.948.324,00	711.168,00
	ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES				
	Institut provincial d'enseignement secondaire sp	écial			
	IPES SPECIAL DE MICHEROUX	<u> </u>			
752/29100/221010	Bardage façade aile droite (cour intérieure) et de 2				
	pignons + isolation	1,00	0,00	1,00	0,00
	Pose de grillages sur les avaloirs	4.400,00	0,00	4.400,00	0,00
752/29100/221010	Amélioration détection incendie	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
	Centre de réadaptation au travail				
	Remplacement de tableaux électriques	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
752/29200/221010	Transformation des anciens ateliers de menuiserie	00 000		00	
752/29200/221010	en salles de classes	30.000,00	· ·	*	
	Remplacement des chaudières des ateliers	1,00	-		0,00
1 321232001221010	Rénovation de la toiture de l'internat	105.000,00	0,00	105.000,00	0,00
	TOTAL	171.902,00	0,00	171.902,00	0,00

PART PROVINCIALE	Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
1110111101112	Site Beeckman		
65.000,00 0,00	Emprunt n° 12	65.000,00 0,00	741/28000/170110
	Site de Naimette		
653.436,00	Emprunt n° 12	653.436,00	741/28000/170110
2.322,00	Emprunt n° 12	2.322,00	741/28000/170110
	<u>Site du Barbou</u>		
80 000 00	Emprunt n° 12	80.000,00	741/28100/170110
	Emprunt n° 12	6.000,00	741/28100/170110
•	Emprunt n° 12	75.000,00	741/28100/170110
25.000,00	Emprunt n° 12	25.000,00	741/28100/170110
35.000,00	Emprunt n° 12	35.000,00	741/28100/170110
30.000,00	Emprunt n° 12	30.000,00	741/28100/170110
	Cita di Auran		
1,00	<u>Site d'Avroy</u> Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
	Enseignement supérieur de promotion sociale		
	IPEPS LIEGE (bld de la Constitution)		
40.396,00	Prélèvement sur le BO	40.396,00	060/99060/781000
1.237.156,00	TOTAL	1.237.156,00	
	ENSEIGNEMENT POUR HANDICAPES		
	Institut provincial d'enseignement secondaire spécial		
	IPES SPECIAL DE MICHEROUX		
1.00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
	Prélèvement sur le BO	4.400,00	060/99060/781000
•	Prélèvement sur le BO	12.500,00	060/99060/781000
	Centre de réadaptation au travail		
20.000,00	Emprunt n° 13	20.000,00	752/29200/170110
30.000,00	Emprunt n° 13	30.000,00	752/29200/170110
	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
	Emprunt n° 13	105.000,00	752/29200/170110
171.902,00	TOTAL	171.902,00	

MB Février MB Jui	in 	1	1		
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	COMPLEXE DE DELASSEMENT				
	Domaine provincial de Wégimont				
760/71000/221010	Rénovation des chambres aile Sud	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
	Stabilisation des berges de l'étang central	50.000,00		50.000,00	0,00
	Remplacement des portes des chambres par des	00.000,00	0,00	00.000,00	0,00
	portes RF	42.000,00	0,00	42.000,00	0,00
760/71000/221010	Nouvel embarcadère pour canotage	30.000,00	0,00	30.000,00	22.500,00
					760/71000/151210
760/71000/221010	Guichet d'accueil pour canotage	19.000,00	0,00	19.000,00	0,00
	Réfection du parking	72.000,00	0,00	72.000,00	0,00
		12.000,00	5,55	1 = 1000,00	5,00
	TOTAL	273.000,00	0,00	273.000,00	22.500,00
	<u>JEUNESSE</u>				
	Service provincial de la jeunesse				
761/72000/221010					
	Renouvellement d'une chaudière à l'hébergement	30.000,00	0	30.000,00	7.500,00
					761/72000/151210
	TOTAL	30.000,00	0,00	30.000,00	7.500,00
	CULTURE, LOISIRS ET FETES				
	Service des affaires culturelles de la Province Culture et Loisirs				
762/99762/242000	Acquisition d'œuvres d'art	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	rioquisition a sourros a aix	00.000,00	0,00	00.000,00	0,00
762/99762/262481					
	Subsides pour équipement culturel en partenariat				
	avec les communes ou des opérateurs culturels	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	<u>Bibliothèques</u>				
	Réparations des murs d'acrotères	15.000,00	,	15.000,00	0,00
	Renouvellement de la détection incendie	180.000,00	0,00	180.000,00	60.000,00
767/73300/221010	Réparation urgente des parties ouvrantes des				
767/7000/001010	châssis de façade partie Chiroux	30.000,00	•	30.000,00	0,00
767/73300/221010	Bibliothèque départementalisée	1,00	0,00	1,00	0,00
	TOTAL	505.001,00	0,00	505.001,00	60.000,00
	SPORTS SPORTS				
	Service des Sports				
764/75000/262400					
	Partenariat "Centre sportif local Flemalle"	8.250,00	0,00	8.250,00	0,00
	Complexe sportif de Naimette-Xhovémont				
764/75100/221010	Travaux d'entretien	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
764/75100/221010	Aménagement d'un complexe d'échauffement +				
	d'entraînement	600.000,00	0,00	600.000,00	450.000,00
					764/75100/151210
	Centre régional d'entraînement et de formation d	<u>e jeunes footb</u>	alleurs		
	Travaux d'entretien	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
764/75300/221010					
	Renouvellement du terrain de football synthétique	458.000,00	0,00	458.000,00	343.000,00
					764/75300/151210

MB Février MB Jui			
PART PROVINCIALE	Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	COMPLEXE DE DELASSEMENT		
	Domaine provincial de Wégimont		
60.000.00	Emprunt n° 14	60.000,00	760/71000/170110
-	Emprunt n° 14	50.000,00	760/71000/170110
00.000,00		00.000,00	700/11000/170110
42,000,00	Emprunt n° 14	42.000,00	760/71000/170110
·	Emprunt n° 14	7.500,00	760/71000/170110
7.000,00		7.000,00	700/11000/170110
10 000 00	Emprunt n° 14	19.000,00	760/71000/170110
72.000,00	Emprunt n° 14	72.000,00	760/71000/170110
250.500,00	TOTAL	250.500,00	
	<u>JEUNESSE</u>		
	Service provincial de la jeunesse		
	<u></u>		
22.500,00	Prélèvement sur le BO	22.500,00	060/99060/781000
,		,	
22.500,00	TOTAL	22.500,00	
,		,,,,,	
	CULTURE, LOISIRS ET FETES		
	OCCIONE, ECIONIO ETTETES		
	Service des affaires culturelles de la Province		
	Culture et Loisirs		
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
250,000,00	Prélèvement sur le BO	250.000,00	060/99060/781000
250.000,00	i relevement sur le bo	250.000,00	060/99060/761000
	<u>Bibliothèques</u>		
15 000 00	Emprunt n° 15	15.000,00	767/73300/170110
	Emprunt n° 15		767/73300/170110
120.000,00		120.000,00	767/73300/170110
30 000 00	Emprunt n° 15	30.000,00	767/73300/170110
	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781000
1,00	1 relevement sur le Bo	1,00	000/99000/761000
44E 001 00	TOTAL	44F 001 00	
445.001,00	TOTAL	445.001,00	
	CRODIC		
	SPORTS		
	Complexe sportif de Naimette-Xhovémont		
0.050.00	Prélèvement sur le BO	0.050.00	060/00060/701000
6.250,00	Freievenient sur le bo	8.250,00	060/99060/781000
	Complexe sportif de Naimette-Xhovémont		
15 000 00	Emprunt n° 16	15.000,00	764/75100/170110
10.000,00	F - ··· · · · ·	10.000,00	. 5 1, 7 5 1 5 5 7 1 7 5 1 1 0
150.000.00	Emprunt n° 16	150.000,00	764/75100/170110
33.333,00		100.000,00	2 2 . 30, 0110
	Centre régional d'entraînement et de formation de jeunes footballeurs		
15 000 00	Emprunt n° 16	15.000,00	764/75300/170110
13.000,00	Lampions II 10	15.000,00	, 07, , 3000, 170110
115,000 00	Emprunt n° 16	115.000,00	764/75300/170110
5.000,00			2 3333, 17 3 1 10

MB Février MB Ju	ın		7		7
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	Centre de formation de tennis de table				
764/75600/221010	Travaux d'entretien	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
764/99764/262400	Centre de formation au football Complexe de Nandrin, de Waremme et Huy - Subsides pour terrains synthétiques avec partenariats	335.000,00	0,00	335.000,00	0,00
	Centre de formation de tennis				
764/75800/221010	Rénovation de 3 terrains extérieurs	400.000,00	0,00	400.000,00	300.000,00
		,	3,55	,	764/75800/151210
764/75800/221010	Travaux d'entretien	20.000,00	0,00	20.000,00	
	That dan d distribution	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	TOTAL	1.866.250,00	0,00	1.866.250,00	1.093.000,00
	<u>ARTS</u>				
	Musée de la vie wallonne				
771/77100/242000	Acquisition d'œuvres d'arts	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
	Maison Chamart				
771/77100/221010	Assainissement locaux enterrés	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sécurisation installations électriques	30.000,00	•	-	0,00
771771007221010	decursation installations electriques	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	Réserves Musée				
771/77100/221000	Acquisition d'immeuble	1,00	0,00	1,00	0,00
	requisition a minicable	1,00	0,00	1,00	0,00
	Entrepôt provincial à Ans				
771/77100/221010	Travaux de prévention contre l'incendie	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
	Travador de preventien centre i modridio	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
	Château de Jehay				
	<u>Château</u>				
771/77200/221010	Relevé photogramétrique des façades	25.000,00	0,00	25.000,00	20.000,00
	The second principal second se	20.000,00	0,00	20.000,00	771/77200/151210
771/77200/221010	Création d'une sortie de secours	50.000,00	0,00	50.000,00	
			,,,,		771/77200/151210
771/77200/221010	Dégagements pieds de charpentes + diverses				
	boiseries (2ème phase)	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	Traitement entomologique des boiseries	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
771/77200/221010	Sécurisation de l'installation électrique du château				
774 /77000/004 040	(2ème phase sur 4)	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
//1///200/221010	Restauration des toitures et des charpentes du château (phase 1 : tour et aile ouest)	1,00	0,00	1,00	0,00
771/77200/221010	Restauration des toitures et des charpentes du	1,00	0,00	1,00	0,00
	château (phase 2 :aile centrale et aile Balatt)	1,00	0,00	1,00	0,00
771/77200/221010	Restauration des vitraux de la cage d'escalier				
	d'honneur	35.000,00	0,00	35.000,00	25.000,00
771/77200/221010	Consolidation et restauration des maçonneries des				
771/77200/221010	façades Centre d'évocation de l'archéologie dans les sous-	1,00	0,00	1,00	0,00
11111200/221010	sols - travaux d'aménagement	600.000,00	0,00	600.000,00	438.924,00
		230.000,00	3,30		771/77200/151210
	I .]		1, 200, 101210

PART PROVINCIALE	Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	Centre de formation de tennis de table		
15.000,00	Prélèvement sur le BO	15.000,00	060/99060/78100
	Centre de formation au football		
335.000,00	Emprunt n° 16	335.000,00	764/99764/17014
	Centre de formation de tennis		
	Emprunt n° 16	100.000,00	764/75800/17011
20.000,00	Emprunt n° 16	20.000,00	764/75800/17011
773.250,00	TOTAL	773.250,00	
	<u>ARTS</u>		
	Musée de la vie wallonne		
	Prélèvement sur le BO	5.000,00	060/99060/78100
0,00	<u>Maison Chamart</u>		
0,00	Emprunt n° 17	0,00	771/77100/17011
30.000,00	Emprunt n° 17	30.000,00	771/77100/17011
	<u>Réserves Musée</u>		
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/78100
	Entrepôt provincial à Ans		
40.000,00	Emprunt n° 17	40.000,00	771/77100/17011
	<u>Château de Jehay</u>		
F 000 00	<u>Château</u> Emprunt n° 17	F 000 00	774 /77000 /4704 4
		5.000,00	771/77200/17011
20.000,00	Emprunt n° 17	20.000,00	771/77200/17011
20.000,00	Emprunt n° 17	20.000,00	771/77200/17011
20.000,00	Emprunt n° 17	20.000,00	771/77200/17011
75.000,00	Emprunt n° 17	75.000,00	771/77200/17011
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/78100
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/78100
10.000,00	Emprunt n° 17	10.000,00	771/77200/17011
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/78100

MB Février MB Jui	ln				
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Site</u>				
771/77200/221010	Réparation des murs de douves	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
	Réimplantation des drèves dans le parc :	,	,	,	,
	prolongation des voies de circulation	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
771/77200/221010	Reboisement	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
771/77200/221010	Clôture du site	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	Eglise Saint-Antoine				
771/77300/221010	Peintures intérieures	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
771/77300/221010	Restauration de la chaire de vérité	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
771/77300/221010	Travaux de dépoussiérage et de consolidation				
	du buffet de l'orgue	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	Edifices Classés				
773/99773/262440	Participation aux frais de restauration des édifices classés (privé)	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
773/99773/262410	Participation aux frais de restauration des édifices classés (public)		0.00		
773/99773/262411	Participation aux frais de restauration de	<u>110.000,00</u>	<u>0,00</u>		<u>0,00</u>
773/99773/262412	l'Emulation Intervention provinciale dans le cadre de la	420.000,00	0,00	420.000,00	0,00
	réhabilitation des Bains de la Sauvenière	625.000,00	0,00	625.000,00	0,00
	TOTAL	2.275.004,00	0,00	2.275.004,00	513.924,00
	CULTES ET LAICITE				
790/99790/262420	Participation aux frais de restauration des églises	045 000 00	2.22	045 000 00	0.00
700/00700/000450	classées (communes)	215.000,00	<u>0,00</u>	215.000,00	<u>0,00</u>
790/99790/262450	Participation aux frais de restauration des églises classées (fabriques des églises)	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
790/99790/262451	Participation aux travaux à l'Asbl Trésor de Liège	120.000,00	0,00		0,00
	Participation aux frais de restauration de la	120.000,00	0,00	120.000,00	0,00
<u> </u>	Chapelle Sainte-Anne à Verviers (Culte orthodoxe)	105.000,00	0,00	105.000,00	0,00
	TOTAL	490.000,00	0,00	490.000,00	0,00
	INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE				
801/99801/262400	Interventions d'aide et d'actions sociales	26.339,00	0,00	26.339,00	0,00
	Maison du social - Rue Beeckman				
840/81000/221010	Travaux de rafraîchissement du porche d'entrée	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	Réalisation de sanitaires PMR	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
840/81000/221010	Réalisation de mobilier sur mesure	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
	Maison du social - Maison Grégoire				
840/81020/221010	Détection incendie + électricité du sous sol et du 2ème étage	85.000,00	0,00	85.000,00	0,00
840/81020/221010	Aménagement du 2ème étage	1,00	0,00		0,00
	La Famille	1,50	0,00	1,00	5,50
844/85000/292200	Prêts jeunes ménages	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	TOTAL	256.340,00	0,00	256.340,00	0,00

PART PROVINCIALE	Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Site</u>		
40.000,00	Emprunt n° 17	40.000,00	771/77200/1701
30.000,00	Emprunt n° 17	30.000,00	771/77200/1701
	Emprunt n° 17		771/77200/1701
10.000,00	Emprunt n° 17	10.000,00	771/77200/1701
	Eglise Saint-Antoine		
15.000,00	Prélèvement sur le BO	15.000,00	060/99060/7810
25.000,00	Prélèvement sur le BO	25.000,00	060/99060/7810
20.000,00	Emprunt n°17	20.000,00	771/77300/1701
	Edifices Classés		
75.000,00	Emprunt n° 18	75.000,00	773/99773/1701
110.000,00	Emprunt n° 18	110.000,00	773/99773/1701
420.000,00	Emprunt n° 18	420.000,00	773/99773/1701
625.000,00 0,00	Prélèvement sur le fonds spécial NPG	625.000,00	060/99060/7810
1.761.080,00	TOTAL	1.761.080,00	
	CULTES ET LAICITE		
215.000,00	Emprunt n° 19	215.000,00	790/99790/1701
50 000 00	Emprunt n° 19	50 000 00	790/99790/1701
	Emprunt n° 18		790/99700/1701
105.000,00	Emprunt n° 19	<u>105.000,00</u>	790/99700/170
490.000,00	TOTAL	490.000,00	
	INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE		
26.339,00	Prélèvement sur le BO	26.339,00	060/99060/7810
	Maison du social - Rue Beeckman		
	Prélèvement sur le BO		060/99060/781
	Prélèvement sur le BO		060/99060/781
15.000,00	Prélèvement sur le BO	15.000,00	060/99060/781
	Maison du social - Maison Grégoire		
	Emprunt n° 20	85.000,00	840/81020/170
85.000,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781
1,00	La Famille	100,000 00	844/85000/170
1,00		100.000,00	844/85000/1701

MB Février MB Jui	n	1			
ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	SOINS DE SANTE				
071/01000/001010	<u>Laboratoire</u>				
871/31000/221010	Reconditionnement de l'accueil dans le hall d'entrée	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
871/31000/221010	Renouvellement des stores antisolaires	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	Cautionnements versés en numéraires	2.000,00	0,00	2.000,00	2.000,00
	CHS Lierneux	,	5,55		,
872/45100/221010	Rénovation du pavillon "Les Doyards"	1,00	0,00	1,00	0,00
	Travaux d'aménagement de sécurité	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
	Mise en conformité des chambres d'isolement dans				
	le pavillon Femmes	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
	Accessibilité PMR + sanitaires dans les pavillons Horizon et Alloux	18.000,00	0,00	18.000,00	0,00
872/45100/221010	Aménagement des terrasses pour les patients aux Alloux, Source et Tilleuls	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
872/45100/221010	Rénovation de la chaufferie du pavillon Alloux + placement de capteurs solaires	1,00	0,00	1,00	0,00
872/45100/221010	Construction d'ateliers et de garages : Phase 4 : démolition du bâtiment	1,00	0,00	1,00	0,00
872/45100/221010	Renouvellement système d'appel malades à			·	
972/45100/221010	l'Horizon Réorganisation de l'Horizon	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise en conformité isolement	90.000,00	0,00	90.000,00	0,00
	Réfection des voiries	80.000,00	0,00	80.000,00	0,00
	Remplacement des chaudières des maisons des	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	médecins	15.000,00		15.000,00	
872/45100/221010	Rénovation des canalisations d'alimentation en eau	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	TOTAL	415.003,00	0,00	415.003,00	2.000,00
	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE				
877/99877/262430	Traitement des eaux usées Participation aux travaux entrepris par l'A.I.D.E.	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
	TOTAL	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
	LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
922/99922/262470	Habitations sociales et politique du logement Participation dans l'aide au logement social	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
922/85100/292300	Prêts à la construction	1.250.000,00	0,00	1.250.000,00	0,00
	TOTAL	1.500.000,00	0,00	1.500.000,00	0,00

PART ROVINCIALE	Emprunt, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
10111017122	SOINS DE SANTE		
	<u>Laboratoire</u>		
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781
10.000,00	Prélèvement sur le BO	10.000,00	060/99060/781
0,00	-	0,00	
	CHS Lierneux		
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781
40.000,00	Emprunt n° 22	40.000,00	872/45100/170
40.000,00	Emprunt n° 22	40.000,00	872/45100/170
18.000,00	Emprunt n° 22	18.000,00	872/45100/170
20.000,00	Emprunt n° 22	20.000,00	872/45100/170
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781
1,00	Prélèvement sur le BO	1,00	060/99060/781
0.00	Emprunt n°22	0,00	872/45100/170
	Emprunt n° 22	90.000,00	872/45100/170
	Emprunt n° 22	80.000,00	872/45100/170
	Emprunt n° 22	20.000,00	872/45100/170
15.000,00	Emprunt n° 22	15.000,00	872/45100/170
50.000,00	Emprunt n° 22	50.000,00	872/45100/170
413.003,00		413.003,00	
	LIVOUENE ET OAL LIBBITE BUBLIOUE		
	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE		
	Traitement des eaux usées		
500.000,00	Emprunt n° 23	500.000,00	877/99877/170
500.000,00	TOTAL	500.000,00	
	LOCEMENT ET AMENACEMENT DU TERRITOIRE		
	LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
	Habitations sociales et politique du logement		
250.000,00	Emprunt n° 24	250.000,00	922/99922/170
1.250.000,00	Emprunt n° 25	1.250.000,00	922/85100/170
1.500.000,00		1.500.000,00	

29 RECAPITULATION

ARTICLES	OBJET	ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	Années antérieures	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
000	Dépenses générales	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00
050	Assurances	200.000,00	0,00	200.000,00	200.000,00
101	Autorités provinciales	100.000,00	0,00	100.000,00	30.000,00
104-121	Administration provinciale	17.043.036,00	0,00	17.043.036,00	5.726.490,00
124	Patrimoine	120.001,00	0,00	120.001,00	0,00
13	Services généraux	666.512,00	0,00	666.512,00	0,00
141	Calamités	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
42	Communications	398.000,00	0,00	398.000,00	18.000,00
48	Hydraulique	500.002,00	0,00	500.002,00	0,00
53	Industrie et énergie	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
56	Tourisme	751.004,00	0,00	751.004,00	34.000,00
6	Agriculture	173.000,00	0,00	173.000,00	40.300,00
<u>70-71</u>	Enseignement - Affaires générales	8.241.388,00	0,00	8.241.388,00	695.000,00
73	Enseignement secondaire	4.394.905,00	1.000.000,00	3.394.905,00	582.800,00
74	Enseignement supérieur	2.248.324,00	300.000,00	1.948.324,00	711.168,00
75	Enseignement pour handicapés	171.902,00	0,00	171.902,00	0,00
760	Complexe de délassement	273.000,00	0,00	273.000,00	22.500,00
761	Jeunesse	30.000,00	0,00	30.000,00	7.500,00
762	Culture	505.001,00	0,00	505.001,00	60.000,00
764	Sports, délassements de plein air et parcs	1.866.250,00	0,00	1.866.250,00	1.093.000,00
<u>77-78</u>	<u>Arts</u>	2.275.004,00	0,00	2.275.004,00	513.924,00
<u>790</u>	<u>Cultes</u>	490.000,00	0,00	490.000,00	0,00
80-86	Interventions sociales et famille	256.340,00	0,00	256.340,00	0,00
870-872	Soins de santé	415.003,00	0,00	415.003,00	2.000,00
874-879	Hygiène et salubrité publiques	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
9	Logement et aménagement du territoire	1.500.000,00	0,00	1.500.000,00	0,00
		44.293.672,00	1.300.000,00	42.993.672,00	9.736.682,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS
50.000,00		50.000,00
125.000,00		125.000,00
0,00		0,00
70.000,00		70.000,00
11.316.546,00		11.316.546,00
120.001,00		120.001,00
666.512,00		666.512,00
250.000,00		250.000,00
380.000,00		380.000,00
500.002,00		500.002,00
750.000,00		750.000,00
717.004,00		717.004,00
132.700,00		132.700,00
<u>7.546.388,00</u>		<u>7.546.388,00</u>
2.812.105,00		2.812.105,00
1.237.156,00		1.237.156,00
171.902,00		171.902,00
250.500,00		250.500,00
22.500,00		22.500,00
445.001,00		445.001,00
773.250,00		773.250,00
1.761.080,00		1.761.080,00
490.000,00		490.000,00
256.340,00		256.340,00
413.003,00		413.003,00
500.000,00		500.000,00
1.500.000,00		1.500.000,00
33.256.990,00		33.256.990,00

SERVICES PROVINCIAUX : MODIFICATIONS A APPORTER – À L'ANNEXE 1 « CADRES DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS PROVINCIAUX », - À L'ANNEXE 2 « CONDITIONS DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS » DU STATUT ADMINISTRATIF DU PERSONNEL PROVINCIAL NON ENSEIGNANT AINSI QU'À L'ANNEXE 1 DU STATUT PÉCUNIAIRE DE CE MÊME PERSONNEL (DOCUMENT 10-11/162)

Mme Isabelle FRESON, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées :

Votent POUR : le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

S'ABSTIENT: le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la déclaration de politique générale du Collège provincial du 9 novembre 2006;

Vu la note d'orientation du Collège provincial du 5 juillet 2007 concernant le plan d'actions 2006-2012 et comprenant 30 mesures pour l'optimalisation et la simplification des services de la Province de Liège ;

Vu le statut administratif du personnel provincial non enseignant et ses annexes;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le rapport du Collège provincial ;

ARRETE:

<u>Article 1 er : L'Annexe 1 « Cadres du personnel des établissements et services provinciaux » du statut administratif du personnel provincial non enseignant, est modifiée comme suit : </u>

Direction générale de l'Enseignement et de la Formation

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé		
Directeur général	1,00	
Directeur général adjoint	2,00	
Premier Directeur	1,00	

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
Personnel enseignant			
Directeur général Directeur technique Inspecteur Chef d'atelier ou chef de travaux d'atelier Administrateur d'internat Educateur interne	0,00 3,00 1,00 1,00 7,50	1,00	
Personnel administratif			
Directeur	2,00		
Attaché	3,00		
Gradué – Secrétaire de direction ou Gradué en chef	1,00		
Chef de bureau	1,00		
Chef de service administratif	1,00	1,00	
Gradué programmeur	2,00		
Gradué	4,00		
Employé d'administration	20,00		
Auxiliaire d'administration	1,00		
Personnel de soins et assistance			
Assistant social	4,00		
Personnel des Affaires culturelles			
Animateur coordinnateur	1,00		
Gradué – Animateur sportif	1,00		
Personnel technique			
Agent technique en chef	1,00		
Agent technique	1,00	1,00	
Personnel ouvrier	1,00	1,00	
Contremaître ou Brigadier	1,00		

Ouvrier qualifié	8,00	
Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	3,00	
Auxiliaire professionnel	15,00	

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
Personnel administratif		d extinction	proposees
• Personner administratii			
Attaché	1,00		
Chef de bureau	1,00		
Chef de service administratif	2,00		
Employé d'administration ou gradué	59,00 (dont 51 subventionnés par la CF)		
Employé d'administration ou Auxiliaire d'administration	5,00		
Personnel ouvrier			
Contremaître	1,00		
Brigadier	3,00		2,00
Ouvrier qualifié	9,00		3,00
Auxiliaire professionnel	62,00		
Personnel technique			
Gradué – Assistant de laboratoire	4,00		
Agent technique	6,00		
Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports			
Assistant de recherches	0,00	3,00	
Personnel enseignant et assimilé			
Auxiliaire d'éducation	0,00	8,00	

Ecole polytechnique de Seraing et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Seraing

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel enseignant et assimilé			
Educateur	3,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	2,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	6,00		
Auxiliaire professionnel (manoeuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	26,00		
*Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Ecole polytechnique de Herstal et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Herstal

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Administrateur d'internat Educateur d'internat Educateur	1,00 6,00 2,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	3,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Contremaître	1,00		0,00
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	5,00		6,00
Ouvrier qualifié ou Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	35,00		
*Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Ecole polytechnique de Huy et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Huy

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
		proposes
* Personnel enseignant et assimilé		
Educateur	1,50	
* Personnel administratif		
Chef de service administratif	1,00	
Employé d'administration	2,00	
Auxiliaire d'administration	1,00	
* Personnel ouvrier		
Brigadier	1,00	
Ouvrier qualifié	4,00	5,00
Ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manoeuvre pour travaux lourds)	1,00	
Auxiliaire professionnel (::)	21,00	
* Personnel technique		
Agent technique	1,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Ecole polytechnique de Verviers et Centre d'Education et de Formation en Alternance de Verviers

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Administrateur d'internat Educateur d'internat Educateur	1,00 6,00 2,50		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	5,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00	0,50	
* Personnel ouvrier			
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	11,00		
Auxiliaire professionnel (::)	38,00		
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Lycée technique provincial Jean Boets

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Educateur non subventionné	4,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	3,00		
Auxiliaire d'administration	1,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	3,00		
Ouvrier qualifié ou Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	12,00		
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Directeur (crèche)	1,00		
Infirmier gradué	1,00	1,00	
Diététicien	1,00		
Puéricultrice	13,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Administrateur d'internat Educateur d'internat Educateur	1,00 6,00 3,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	5,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	6,00		
Ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manoeuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	25,00		
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Athénée provincial Guy Lang à Flémalle

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Educateur	2,00		
* Personnel administratif			
Chef de service	1,00		
Employé d'administration	2,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	4,00		5,00
Auxiliaire professionnel (::)	21,00		
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		
* Cadre d'extinction/Personnel ouvrier			
Auxiliaire professionnel (::)	1,50		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Educateur	2,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	2,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadier	2,00		
Ouvrier qualifié	2,00		
Auxiliaire professionnel (::)	17,00		
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement secondaire de Fléron-Chênée

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	1,00	1,00	
Auxiliaire professionnel (::)	0,00	2,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Educateur	1,50		
*Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	3,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	4,00		3,00
Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	18,50		
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Administrateur d'internat Educateur d'internat Educateur	1,00 9,50 4,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	4,00	2,00	
Auxiliaire d'administration	2,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadier	2,00		
Ouvrier qualifié	17,00		
Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	41,00		
* Personnel technique			
Gradué - Assistant de laboratoire	0,00	1,00	
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Educateur	1,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	2,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadier	2,00		
Ouvrier qualifié	5,00		
Ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manoeuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	18,00		
* Personnel technique			
Gradué - Assistant de laboratoire	0,00	1,00	
Agent technique	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Auxiliaire non diplômé		1,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé Administrateur d'internat Educateur d'internat Educateur *Personnel administratif Chef de service administratif Employé d'administration Auxiliaire d'administration * Personnel ouvrier Brigadier Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnel (manoeuvre pour travaux lourds)	1,00 16,50 2,00 1,00 4,00 1,00 4,00 14,00 2,00 36,00		
Auxiliaire professionnel (::) * Personnel technique Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
Personnel affecté à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire * Personnel administratif			
Chef de service adminsitratif Employé d'administration Auxiliaire d'administration	1,00 2,00 1,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnel (::)	3,00 8,00		
*Personnel technique			
Agent technique	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Assistant social (::)	1,00		
Infirmier gradué(::)	1,00		
Kinésithérapeute (::)	5,00		
Logopède (::)	4,00		
Puéricultrice (::)	4,00		
Auxiliaire de soins	1,00		
Personnel affecté à l'Institut médico-pédagogique			
* Personnel administratif			
Employé d'administration	1,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	2,00		
Auxiliaire professionnel (::)	2,00		
* Personnel soins et assistance			
Premier attaché - Médecin	1,00 A temps réduit		

Directeur de l'I.M.P	1,00	
Chef de groupe	0,50	
Educateur de classe 1, 2 ou 3	9,50	
Attaché - Psychologue	0,25	
Infirmier gradué	2,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement secondaire paramédical

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel enseignant et assimilé			
Administrateur d'internat Educateur d'internat Educateur	1,00 9,50 1,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	4,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
brigadier			1,00
Ouvrier qualifié	1,00		7,00
Auxiliaire professionnel (::)	37,00		
*Personnel technique			
Agent technique	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Herstal

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
Tonetions	Caure actuer	proposees
*Personnel enseignant et assimilé		
Educateur	1,00	
Educateur	1,00	
* Personnel administratif		
Employé d'administration	2,00	

Institut provincial d'Enseignement supérieur de promotion sociale de Seraing

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Employé d'administration	2,00		
Auxiliaire d'administration	0,00	1,00	

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing - Orientations techniques

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
* Personnel administratif		
Employé d'administration	2,00	

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Seraing - Orientations générales et économiques

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	0,00	1,00	
Employé d'administration	2,00		

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Verviers - Orientation technologique

	Cadre	Modifications
Fonctions	actuel	proposées
* Personnel administratif		
Employé d'administration	2,00	

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Verviers - Orientation commerciale

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
* Personnel administratif		
Employé d'administration	2,00	
* Personnel ouvrier		
Auxiliaire professionnel (::)	2,50	

(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Huy

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
* Personnel administratif		
Employé d'administration	3,00	

Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Liège

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
* Personnel administratif		
Employé d'administration	2,00	
* Personnel ouvrier		
Auxiliaire professionnel (::)	2,50	

(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins).

Fonctions	Cadre actuel	Cadre	Modifications
		d'extinction	proposées
*Dorgonnol ongoignant at agaimilá			
*Personnel enseignant et assimilé			
Directeur général		1,00	
Inspecteur pédagogique (*)	1,00		
(*) no nout ŝtra titulorios ovent la dénort du			
(*) ne peut être titularisé avant le départ du directeur général de l'Enseignement ou de la			
Formation			
Chef d'atelier			1,00
* Dayson al administratif			
* Personnel administratif Premier Directeur ou Directeur	1,00		
Directeur d'établissement hospitalier	0,00	1,00	
Directeur	1,00	,	
Chef de Division ou Chef de Bureau	1,00		
Attaché (en communication)	1,00		
Employé d'administration ou gradué ou gradué			3,00
(secrétaire de direction) Employé d'administration	3,00		0,00
Employe d administration	3,00		0,00
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	1,00		
* Personnel technique			
Gradué	2,00		
Agent technique	1,00		
* Personnel de la Culture, de la jeunesse et des Sports			
Bibliothécaire gradué			1,00
			,
Institut provincial de Formation des Agents des			
Services publics			
* Personnel administratif			
Directeur coordinateur	5,00		
Directeur ou Premier Attaché (ensemblier)	1,00		
Premier attaché – coordinateur administratif et	0,00	1,00	
technique	,	ĺ	
	1.00		
Coordinateur de stage (ECOPOL)	1,00		
Attaché (responsable de la cellule pédagogique)	0,00	1,00	
(corporation to in commo poundograpo)	,,,,,	1,00	
Attaché – coordinateur pédagogique	1,00		

	ı		
Attaché	1,00		2,00
Gradué	2,00		
Formateur	6,25		
Employé d'administration	17,00		
Auxiliaire d'administration	3,00	1,00	
* Personnel ouvrier Ouvrier qualifié	3,00		
Auxiliaire professionnel – manœuvre pour travaux lourds	1,00		
Auxiliaire professionnel	8,00		
*Personnel technique			
Agent technique (sécurité)	1,00		
*Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des			
Sports gradué-animateur sportif	1,00		
Espace Qualité Formation			
*Personnel technique			
Directeur-coordinateur	1,00		
Premier attaché (Observatoire de l'Enseignement)	1,00		
Attaché-Ingénieur industriel	1,00		
*Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports			
Bibliothécaire documentaliste	1,00		
*Personnel administratif			
Employé d'administration	1,00		
*Personnel ouvrier et assimilé			
Ouvrier qualifié	2,00		3,00

Maison des Langues		
*Personnel administratif		
Directeur coordinateur	1,00	
Attaché	1,00	
Gradué	1,00	

Centre de Réadaptation au Travail d'Abée-Scry

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Directeur	1,00		
Gradué	2,00		
Employé d'administration	3,00		
Auxiliaire d'administration	0,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	2,00		
Auxiliaire professionnel (::)	7,00		
* Personnel technique			
Moniteur de formation et de réadaptation professionnelle	12,00		
* Personnel soins et assistance			
Premier attaché - Médecin	1,00		
Attaché - Psychologue	1,00		
Assistant social	1,00		
Attaché ou Gradué (Placeur)	1,00		
Infirmier gradué	1,00		
Infirmier breveté et/ou auxiliaire diplômé	2,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Direction des services de Guidance

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications
		u extiliction	proposées
*Personnel administratif			
Premier Directeur ou Directeur	1,00		

Centres psycho-médico-sociaux

Fonctions	Cadre actuel	Cadre	Modifications
		d'extinction	proposées
* Personnel soins et assistance			
Directeur coordinateur	1,00		
* Personnel administratif			
Chef de bureau	1,00		
Gradué	1,00		
Employé d'administration	5,00	3,00	
* Personnel ouvrier			
Auxiliaire professionnel	10,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Centres de Promotion de la Santé à l'école

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel soins et assistance			
Premier Directeur-Médecin	1,00		
Premier Attaché-Médecin spécialiste	8,00		
Attaché	2,50		
Assistant social	0,00	3,00	
Infirmier	34,00		
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	4,00		

Espaces Tremplins

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel enseignant et assimilé			
Directeur Espace Tremplin	1,00		
Professeur d'enseignement secondaire supérieur	1,00		
Educateur formateur	10,00		

Direction générale de la Culture, du Tourisme, des Sports et grands Evènements

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports			
Directeur général	1,00		

Département de la Culture

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
1 ^{er} Attaché	1,00		0,00
Chef de bureau	0,00	1,00	
Employé d'administration	0,00	1,00	
* Personnel technique des affaires culturelles			
Directeur général de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique	0,00	1,00	
Directeur en Chef	1,00		
Directeur scientifique	0,00	1,00	

Bibliothèques et Développement culturel et territorial

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Directeur	1,00		
Chef de division	2,00		1,00
Chef de bureau	1,00		
Attaché	2,00		6,00
Secrétaire de rédaction	1,00		
Chef de service administratif (*1)	4,00		
Gradué	1,00		
Employé d'administration (*8)	52,50	1,00	
Auxiliaire d'administration (*2)	3,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Contremaitre	2,00		

Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	11,00		
Auxiliaire professionnel (::) (*9)	31,50	1,00	
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Laborantin	0,00	1,00	
* Personnel technique de la Culture, de la jeunesse et des Sports			
Bibliothécaire - Directeur principal	0,00	1,00	
Bibliothécaire - Directeur	1,00		
Chef de division bibliothécaire	2,00		
Chef de Division (Animation)			1,00
Chef de Division	1,00		
Animateur en Chef	0,00	1,00	
Animateur coordinateur	1,00		
Chef de bureau bibliothécaire (*)	7,00		
Attaché	10,00		7,00
Bibliothécaire gradué (*18)	29,00		28,00
Technicien de studio en chef	1,00	1,00	0,00
Technicien de studio	1,00		
Animateur régional	11,00		12,00
Coordinateur de projets	1,00		2,00
Employé de bibliothèque (*36 dont 2 à mi-temps)	52,00	1,00	
Auxiliaire de bibliothèque (*)	7,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

^(*) Emplois inscrits exclusivement pour le secteur d'activité des bibliothèques

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
Service des Musées - Expositions		
* Personnel de la Culture, de la jeunesse et des Sports		
Directeur	1,00	
Chef de division	1,00	
Conservateur	1,00	
Attaché	12,00	11,00
Animateur gradué	1,00	
Animateur régional	5,00	
Restaurateur Gradué	2,00	
Bibliothécaire gradué	3,00	
Employé de bibliothèque	2,00	
Photographe	1,00	
* Personnel technique		
Agent technique en Chef	2,00	
Agent technique	6,00	
* Personnel administratif		
Chef de Division ou Chef de bureau	1,00	
Chef de bureau	1,00	
Attaché		1,00
Employé d'administration ou gradué	1,00	
Employé d'administration	15,00	
Hôtesse d'accueil	1,00	
Auxiliaire d'administration	2,00	

Musées - Expositions (suite et fin)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel ouvrier			
Brigadier Ouvrier qualifié Préparateur Musées Auxiliaire professionnel	1,00 3,00 2,00 23,00		
Cadre d'extinction :			
Chef de service administratif	2,00	1,00	
Château de Jehay			
* Personnel administratif			
Chef de bureau ou Chef de service administratif	1,00		
Attaché			2,00
Attaché ou Gradué	1,00		
Employé d'administration	4,00		
Auxiliaire d'administration	1,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	3,00		4,00
Auxiliaire professionnel - Manœuvre pour travaux lourds	2,00		1,00
Auxiliaire professionnel	5,00		
*Personnel technique			
Agent technique	1,00		
* Personnel de la Culture, de la jeunesse et des Sports			
Chef de Division Attaché (historien) Animateur régional	1,00 1,00 1,00		0,00

Fonctions	Cadre actuel	Cadre	Modifications
		d'extinction	proposées
* Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports			
Directeur général du Tourisme, des Sports, des Grands Evénements et des Relations Extérieures	0,00	1,00	
Directeur en Chef	1,00		
Coordinateur chef de projet	1,00		
*Personnel administratif			
Chef de bureau	1,00		
Employé d'administration	2,00		
Fédération du Tourisme de la Province de Liège			
* Personnel administratif Directeur	1,00		
Chef de Division ou Premier Attaché	2,00	1,00	
Attaché	2,00		
Gradué comptable	1,00		
Gradué	2,00		
Chef de service administratif	3,00		
Hôtesse d'accueil	4,00		
Employé d'administration	18,00		
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier Ouvrier qualifié	5,00		6,00
Auxiliaire professionnel (::)	4,00	1,00	
* Personnel technique			
Premier attaché spécifique	1,00		

Agent technique ou agent technique en chef	2,00		
Agent technique	3,00		4,00
* Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports Attaché (culturel)	0,00	1,00	
Technicien de studio	1,00		
Gradué en tourisme	1,00		
Bibliothécaire documentaliste	1,00		
Auxiliaire de bibliothèque	1,00		
Sites Wégimont et Belvaux			
* Personnel administratif			
Directeur	1,00		
Domaine provincial de Wégimont			
* Personnel administratif			
Chef de division ou chef de bureau	1,00		
Gradué	1,00		
Employé d'administration	5,50		
*Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports			
Animateur régional	1,00		0,00
* Personnel ouvrier			
Contremaître en Chef spécifique pour les infrastructures sportives	1,00		0,00
Contremaitre			1,00
Brigadier	1,00	1,00	
Ouvrier qualifié	12,00		
Auxiliaire professionnel – manœuvre pour travaux lourds	1,00	1,00	
Auxiliaire professionnel (::)	24,00		
Espace Belvaux			

* Personnel administratif			
Chef de service administratif ou Chef de Bureau	1,00		
Employé d'administration	2,00		
* Personnel ouvrier			
Brigadière	1,00		
Auxiliaire professionnel	8,00		
<u>Château de Harzé</u> * Personnel administratif			
Secrétaire de rédaction ou employé d'administration	1,00		
Gradué	1,00		
Employé d'administration	1,00	2.00	
* Personnel ouvrier		2,00	
Auxiliaire professionnel	3,00		

^(:) un seul de ces deux emplois peut être titularisé (::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins).

Fonctions		Cadre	Modifications
Tonomis	Cadre actuel	d'extinction	
Service des Sports			
* Personnel administratif			
Directeur	1,00		
Chef de Division ou Premier Attaché	1,00		
Attaché	1,00		0,00
Chef de bureau	1,00		
Chef de service administratif		1,00	
Gradué	2,00		
Employé d'administration	20,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	3,00	1,00	
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	2,00		3,00
Auxiliaire professionnel (::)	12,00	2,00	11,00
Auxiliane professionner ()	12,00	2,00	11,00
* Personnel technique			
Agent technique	1,00		
* Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des			
Sports			
Attaché			1,00
Chef de bureau spécifique (sports)	1,00		
Animateur coordinateur	1,00		
Gradué - Animateur sportif	7,00		
Tennis de Huy			
* Personnel administratif			
Attaché ou gradué	1,00		0,00
Employé d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier	1.00		
Ouvrier qualifié	1,00		
Auxiliaire professionnelle	1,00		
* Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des			
Sports			
Attaché			1,00
Animateur gradué	1,00		_,,,,
	,		

Département Tourisme, Sports et Grands Evénements (suite)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre	Modifications
		d'extinction	proposées
Cellule des Grands Evénements			
* Personnel administratif			
Chef de Division ou 1 ^{er} attaché	1,00		
Chef de service administratif	0,00	1,00	
Gradué	1,00		
Employé d'administration	3,00		

Direction générale de la Santé, des Affaires sociales et de l'Agriculture

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Directeur général	1,00		
Directeur en Chef	1,00		
Premier Directeur	0,00	1,00	
Premier attaché	1,00		
Attaché	1,00		
Chef de bureau	0,00	1,00	
Employé d'administration	4,00		
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	1,00		
Auxiliaire professionnel	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Directeur général des Services médicaux provinciaux et de l'Hygiène	0,00	1,00	
Directeur en Chef	1,00		
*Personnel technique			
Agent technique en chef	1,00		

Services généraux administratifs de l'Institut Ernest Malvoz de la Province

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Chef de division	1,00		
Chef de bureau	3,00		
Chef de service administratif	0,00	1,00	
Gradué	1,00		
Employé d'administration	19,50		
Auxiliaire d'administration	4,00		
* Personnel ouvrier			
Auxiliaire professionnel (::)	5,50		
Ouvrier qualifié	4,00		
Auxiliaire professionnel (::)	11,50		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Laboratoires

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Employé d'administration	3,00		
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	6,00		
Auxiliaire professionnel (::)	4,50		
* Personnel soins et assistance			
Directeur de laboratoire ou Premier Directeur	1,00		
Premier Attaché-Médecin - Pharmacien biologiste	2,00		
Premier Attaché-Superviseur scientifique	0,25		
Premier Attaché-Responsable qualité ou Directeur qualité	1,00		
Assistant de laboratoire universitaire	9,00		
Assistant de laboratoire universitaire Assistant de laboratoire clinique en chef	0,00	1,00	
Chimiste	0,00	1,00	
	39,00		
Assistant de laboratoire clinique Laborantin	5,00		
Diététicien		1,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Station provinciale d'Analyses agricoles

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Employé d'administration	2,00		
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	2,00	1,00	
Auxiliaire professionnel (::)	3,00		
* Personnel technique			
Premier attaché - Ingénieur agronome - Chef de laboratoire	1,00		
Premier attaché – Ingénieur agronome	1,00		
Attaché - Ingénieur industriel	2,00		
Gradué - Assistant de laboratoire	1,00		
Agent technique	5,00		

(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Services agricoles

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Chef de division	0,00	1,00	
Gradué - Programmeur	1,00		
Employé d'administration	6,00		
* Personnel ouvrier			
Contremaitre ou Ouvrier qualifié	1,00		
Ouvrier qualifié	1,00		
Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	0,00	1,00	
Auxiliaire professionnel	4,50		
* Personnel technique			
Directeur général des Services agricoles	0,00	1,00	
Premier directeur ou Directeur - Ingénieur agronome	1,00		
Premier attaché - Ingénieur agronome	1,00	1,00	
Premier attaché - Vétérinaire inséminateur	3,00		
Attaché	1,00	1,00	2,00
Gradué (agronomie)	5,00		
Agent technique en chef	2,00	1,00	1,00
Agent technique	1,00	6,00	

L'Accueil - Centre Hospitalier spécialisé de la Province de Liège

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Directeur d'établissement hospitalier	1,00		
Premier attaché – coordinateur administratif et technique	1,00		
Attaché	1,00		
Chef de bureau	1,00		
Gradué programmeur	1,00		
Gradué comptable	1,00		
Chef de service administratif	1,00	2,00	
Employé d'administration	12,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	4,00	1,50	5,00
* Personnel ouvrier			
Contremaître	2,00		
Brigadier	0,00	1,00	
Ouvrier qualifié	12,00		
Auxiliaire professionnel (::)	54,00		
* Personnel technique et assimilé			
Chef de bureau technique	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Premier Directeur - médecin en chef	1,00		
Premier Directeur - pharmacien en chef	1,00		
Premier attaché - médecin hygiéniste	0,20	0,30	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

L'Accueil - Centre Hospitalier spécialisé de la Province de Liège (suite et fin)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
Premier attaché - médecin-chef de service	3,00		
Premier attaché - pharmacien d'hôpital	0,50		
Premier attaché - médecin spécialiste	5,50		
Premier attaché - médecin	0,50		
Attaché - animateur universitaire	1,00		
Attaché - psychologue	6,00		
Directeur de Nursing	1,00		
Infirmier chef de service de 1ère classe	2,00		
Infirmier en chef	15,00		
Animateur gradué	39,00		
Assistant social	9,00		
Assistant de laboratoire	2,00		
Infirmier gradué ou breveté	93,00		
Aide-pharmacien	4,00		
Personnel auxiliaire	54,00		
* Cadre d'extinction			
Premier attaché - médecin ou pharmacien biologiste (à temps réduit)		1,00	
Premier attaché - dentiste (à temps réduit)		1,00	
Ergothérapeute		1,00	
Assistant en soins hospitaliers		3,00	

Service médical de Contrôle et d'Expertises et de Médecine du Voyage

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel soins et assistance			
Premier Directeur-Médecin	1,00		
Premier Attaché-Médecin spécialiste	3,00		
Infirmier	3,00		
Hospitalier	0,00	1,00	
* Personnel administratif			
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	5,00		

Dépistage itinérant

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Directeur ou Premier attaché (coordinateur administratif et technique)	1,00		
Attaché			1,00
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	10,00		
Auxiliaire d'administration	1,00		
*Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	11,00		9,00
Auxiliaire professionnel (::)	3,00		
*Personnel technique			
Agent technique en chef			1,00
* Personnel soins et assistance			
Premier Directeur-Médecin	0,00	1,00	
Premier Attaché-Médecin ou Médecin spécialiste	2,00		
Attaché	2,00		0,00
Infirmier de section			1,00
Infirmier gradué ou breveté	23,00	1,00	
Animateur gradué	1,00		
Auxiliaire de soins	0,00	19,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Consultations

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel soins et assistance			
Premier Directeur-Médecin	1,00		
Premier Attaché-Médecin spécialiste	6,50		
Attaché	0,50		
Assistant de laboratoire clinique en chef	0,00	1,00	
Assistant de laboratoire clinique	1,00		
Infirmier	4,00		
Kinésithérapeute	1,00		
Animateur gradué	1,00		
Laborantin	1,00		
Puériculteur	1,00		
* Personnel administratif			
Employé d'administration	4,00		
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	2,00		
*Personnel technique			
Gradué	1,00		

Observatoire de la Santé

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Premier Directeur			1,00
Attaché – secrétaire d'administration	1,00		
* Personnel soins et assistance			
Premier Directeur médecin	1,00		0,00
Premier attaché-médecin spécialiste	1,00		
Attaché-animateur universitaire	1,00		

Promotion de la Santé

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel soins et assistance			
Premier Attaché-Médecin spécialiste	0,50		
Premier attaché – animateur universitaire	1,00		0,00
Attaché			1,00
Infirmier de section		1,00	
Auxiliaire non diplômé	1,00		
* Personnel technique			
Attaché spécifique	2,00		1,00
* Personnel administratif			
Chef de Division	1,00		
1 ^{er} attaché			1,00
Attaché	2,00		3,00
Employé d'administration	2,00		

Affaires sociales

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Premier Directeur ou Directeur			1,00
Chef de division ou Ier Attaché	1,00	1,00	2,00
1 ^{er} attaché – coordinateur administratif et technique	1,00		
Attaché	2,00		
Chef de bureau	1,00		
Chef de service	2,00	1,00	
Employé d'administration	16,50		
* Personnel ouvrier			
Auxiliaire professionnel (::)	3,00		
* Personnel soins et assistance			
1 ^{er} Directeur social ou Directeur social	1,00	1,00	0,00
Assistant social en chef	1,00		
Assistant social	15,50		
Infirmier		1,00	
Animateur social	1,00		
Puériculteur	6,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Centre Princesse Astrid de La Gleize

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Chef de division	0,00	1,00	
Comptable d'établissement de soins de 4ème classe	0,00	1,00	
Chef de service administratif	0,00	1,00	
Employé d'administration	0,00	5,00	
* Personnel ouvrier			
Contremaître en chef (*)	0,00		
Contremaître (*)	0,00		
Ouvrier qualifié	0,00	6,00	
Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux	0,00	1,00	
lourds) Auxiliaire professionnel (::)	0,00	12,00	
* Personnel soins et assistance			
Premier directeur - Médecin en chef	0,00	1,00	
Premier attaché - Médecin ou Médecin spécialiste	0,00	2,00	

Centre Princesse Astrid de La Gleize (suite et fin)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
Infirmier en chef	0,00	5,00	
Kinésithérapeute en chef	0,00	1,00	
Assistant social	0,00	1,00	
Ergothérapeute	0,00	1,00	
Infirmier gradué ou breveté	0,00	25,00	
Kinésithérapeute	0,00	3,50	
Logopède	0,00	0,75	
Assistante en soins hospitaliers	0,00	1,00	
Technicien en radiologie	0,00	1,00	
Personnel auxiliaire	0,00	31,50	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins) (*) Un seul de ces deux emplois peut être titularisé

Direction générale des Infrastructures provinciales

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel technique			
Directeur général des Services techniques provinciaux	1,00		
* Personnel administratif			
Chef de Division	0,00	1,00	
1 ^{er} Attaché	2,00		
Attaché	1,00		
Employé d'administration	4,00		
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	1,00		

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Chef de division	0,00	1,00	
Chef de bureau ou chef de service administratif	2,00	1,00	
Attaché	2,00		
Chef de service administratif	1,00	1,00	
Gradué	3,00		
Employé d'administration	25,00	1,00	
Auxiliaire d'administration	2,00		
* Personnel ouvrier			
Contremaître en chef	6,00		
Contremaître en Chef spécifique pour les infrastructures sportives			1,00
Contremaître	8,00		
Ouvrier qualifié	62,00		
Ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	7,00		
Auxiliaire professionnel (::)	8,00		
* Personnel technique			
Directeur en chef - Architecte	1,00		
Directeur technique	4,00		
Attaché - Architecte	12,00		
Attaché - Ingénieur industriel	8,00		
Agent technique en chef	24,00		
Agent technique ou technicien	6,00		
Gradué en architecture du paysage	1,00		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Fonctions	Cadre actuel	Modifications proposées
- <u>Wégimont</u> Contremaître Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnelle- Manœuvre pour travaux lourds	1,00 2,00 1,00	
- <u>Malvoz/Herstal</u> Contremaître Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnelle- Manœuvre pour travaux lourds	1,00 2,00 1,00	
- <u>La Reid/Verviers</u> Contremaître Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnelle- Manœuvre pour travaux lourds	1,00 2,00 1,00	
- <u>Huy/Waremme</u> Contremaître Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnelle- Manœuvre pour travaux lourds	1,00 2,00 1,00	
- <u>Seraing/Flémalle</u> Contremaître Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnelle- Manœuvre pour travaux lourds	1,00 2,00 1,00	
- <u>Lierneux</u> Contremaître Brigadier Ouvrier qualifié Auxiliaire professionnelle- Manœuvre pour travaux lourds	1,00 2,00 10,00 1,00	

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Personnel administratif			
Inspecteur général	1,00		
Directeur adjoint spécifique	1,00		
Chef de service administratif	1,00		
Gradué	2,00		
Employé d'administration	7,00	3,00	
Auxiliaire d'administration	1,00		
* Personnel ouvrier			
Contremaître	1,00		
Ouvrier qualifié	1,00	1,00	
Auxiliaire professionnel (manoeuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (::)	3,50		
* Personnel technique			
Directeur en chef - Ingénieur	1,00		
Premier directeur - Ingénieur civil	3,00	1,00	
Directeur technique	0,00	1,00	
Premier attaché - Ingénieur civil	5,00		
Premier attaché	1,00		
Attaché	14,00	1,00	
Agent technique en chef	26,00		28,00
Agent technique	9,00	4,00	6,00
*Personnel de soins et d'assistance			
Premier Directeur Médecin		1,00	
Premier Attaché- Médecin	1,00		

Assistant de laboratoire clinique	1,00		
* Cadre d'extinction			
Premier directeur – Ingénieur circonscriptionnaire	5,00	3,00	
Chef de bureau technique	2,00	1,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Greffe, Receveur et Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologie de l'Information et de la Communication

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
*Grades légaux			
Greffier provincial	1,00		
Receveur provincial	1,00		
*Personnel administratif			
Directeur général	1,00		
Directeur	4,00		
Directeur-adjoint	1,00	1,00	
Premier attaché	4,00		
Premier attaché ou Attaché	1,00		
Chef de division	8,00	2,00	
Attaché	12,00		
Chef de bureau	14,00	3,00	
Chef de bureau spécifique (informatique)	1,00		
Chef de bureau spécifique (comptabilité)	1,00		
Chef de service administratif	12,00	5,00	
Gradué en informatique en chef	0,00	1,00	
Gradué	14,00		
Employé d'administration	118,00	19,00	
Auxiliaire d'administration	13,00	1,00	

Greffe, Receveur et Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologie de l'Information et de la Communication (suite)

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel ouvrier			
Contremaître en chef	0,00	1,00	
Inspecteur des véhicules provinciaux	1,00		
Brigadier	2,00		
Ouvrier qualifié	4,00		
Ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	1,00	1,00	
Auxiliaire professionnel (::)	19,00		
* Personnel soins et assistance			
Assistant social	3,00		
*Personnel enseignant			
Educateur		1,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

Complexe provincial des Hauts-Sarts - Archives

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Chef de division (*)	1,00		
Attaché - Archiviste	1,00		
Chef de bureau (*)	1,00		
Chef de service administratif	1,00		
Employé d'administration	9,00		
Archiviste adjoint	1,00		
* Personnel technique			
Agent technique en chef	1,00		
* Personnel ouvrier			
Contremaître	3,00		
Brigadier	1,00		
Ouvrier qualifié	14,00	1,00	
Ouvrier qualifié ou auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	1,00		
Auxiliaire professionnel (manœuvre pour travaux lourds)	6,00		
Auxiliaire professionnel (::)	9,50		

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

^{(*) 1} seul de ces 2 emplois peut être titularisé

Département des systèmes d'information

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Directeur en chef	0,00	1,00	
Premier Attaché ou Attaché	2,00		5,00
Attaché	7,00		4,00
Chef de bureau spécifique (informatique)	1,00		
Gradué en Chef programmeur	1,00	1,00	
Gradué programmeur	13,00		
Employé d'administration	2,00		
* Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	1,00		
* Personnel technique			
Agent technique	9,00		
Moniteur de formation et de réadaptation professionnelle		1,00	

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif Directeur adjoint spécifique (communication)	1,00		
Service provincial du Protocole			
* Personnel des Affaires culturelles			
1 ^{er} Attaché	1,00		
Attaché	0,00	1,00	
*Personnel administratif Ordonnateur des fêtes et cérémonies	1,00		
Employé d'administration	3,00		
Employé ou Auxiliaire d'administration	1,00		
*Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	3,00		
Service provincial de la Communication			
*Personnel administratif			
Chef de division	1,00	1,00	
1 ^{er} Attaché	2,00		
Attaché	2,00		
Chef de bureau spécifique (communication)	1,00		
Gradué	2,00		6,00
Employé d'administration	10,00		
*Personnel ouvrier			
Ouvrier qualifié	0,00	1,00	
*Personnel technique			
Gradué	5,00		4,00
Agent technique	1,00		

*Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports		
Attaché	1,00	
Photographe	2,00	

Bureau des Relations extérieures de Liège

Fonctions	Modifications	Cadre	Modifications
	proposées	d'extinction	proposées
*Personnel administratif			
1 ^{er} Attaché	1,00		
Attaché	0,00	1,00	
Gradué	1,00		
Employé d'administration	2,00		

Service Interne de Prévention et de Protection du travail

Fonctions	Modifications proposées	Modifications proposées
* Personnel administratif		
Employé d'administration	2,00	
*Personnel technique		
Chef de Division	1,00	
Chef de bureau	4,00	3,00
Agent technique (sécurité)		1,00
*Personnel de soins et d'assistance		
Assistant social	1,00	

Service des fonctionnaires Sanctionnateurs

Fonctions	Modifications proposées	Modifications proposées
* Personnel administratif		
Attaché	2,00	
Employé d'administration	1,00	

Institut provincial des Classes moyennes

Fonctions	Cadre actuel	Cadre d'extinction	Modifications proposées
* Personnel administratif			
Attaché	0,00	1,00	
Gradué en chef ou chef de bureau spécifique marketing		1,00	
Gradué spécialiste en marketing	0,00	1,00	
Employé d'administration	0,00	2,00	
* Personnel technique			
Directeur en chef Architecte		1,00	
Attaché - Ingénieur industriel	0,00	2,00	

^(::) Les emplois à temps plein peuvent être scindés en plusieurs emplois à temps réduit (mi-temps au moins)

<u>Article 2</u> -: L'annexe 2 du statut administratif du personnel provincial non enseignant « Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens », est complétée par l'insertion :

- à la rubrique « personnel administratif », des annexes A et B ci-jointes en ce qui concerne les conditions d'accès au grade de « Premier Directeur» et de « Directeur» ;

- à la rubrique « personnel technique», de l'annexe C ci jointe en ce qui concerne les conditions d'accès au grade de « Agent technique (sécurité)» ;

- et à la rubrique « personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports », de l'annexe D ci jointe en ce qui concerne les conditions d'accès au grade de « Chef de Division ».

<u>Article 3</u> - L'annexe 1 du statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant est complétée par l'insertion :

- à la rubrique « personnel administratif», des Annexes E et F ci-jointes en ce qui concerne les conditions de rémunération aux fonctions de « Premier Directeur» et de « Directeur»,
- à la rubrique « personnel technique », de l'annexe G ci jointe en ce qui concerne les conditions de rémunération à la fonction de « Agent technique (sécurité)»
- et à la rubrique « personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports », de l'annexe H
 ci jointe en ce qui concerne les conditions de rémunération à la fonction de « Chef de
 Division » ;

Article 4 - La présente résolution sera transmise à l'Autorité de tutelle, pour approbation.

<u>Article 5</u> – La présente résolution sortira ses effets le 1^{er} jour du mois qui suivra son approbation.

<u>Article 6</u> – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 9 juin 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

en séance publique de ce jour Liège le 03/06/2011 La Graffic Front de La Présidente

Myriam ABAD-PERICK.

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE A à la résolution du Conseil provincial

Personnel administratif

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancien- neté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A6	Premier Directeur	Recrutement	1	-	Titre universitaire (Licence ou Master) ou assimilé et disposer d'une expérience utile de 4 ans au moins dans le secteur concerné	Epreuve orale: évaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste pour le domaine propre à la fonction
			Promotion	A5	4 ans		

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE B à la résolution du Conseil provincial

Personnel administratif

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancien- neté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A 5	Directeur	Recrutement			Titre de l'enseignement universitaire ou assimilé spécifique et disposer d'une expérience utile de 4 ans au moins	Evaluation de la concordance du profil du candidat avec les caractéristiques spécifiques de la fonction et de l'intérêt qu'il manifeste dans le domaine propre à la fonction
			Promotion	A3, A4 A4sp CP du 23/10/2007	4 ans	-	-

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS

ANNEXE C à la résolution du Conseil provincial

Personnel technique

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancien- neté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
D	D7	Agent technique (sécurité)	Recrutement	-	-	Titre de l'enseignement secondaire supérieur + une formation spécifique de conseiller en prévention	Epreuves techniques selon la spécialité.
			Promotion	D1, D2 ou D3	4 ans	Formation spécifique	Epreuve orale: entretien en vue de vérifier si le candidat répond aux conditions spécifiques de la fonction. Sa motivation et son affinité avec le domaine d'activités seront également évaluées.

ANNEXE 2 : REGLEMENT DE RECRUTEMENT, DE PROMOTION ET PROGRAMME DES EXAMENS ANNEXE D à la résolution du Conseil provincial

Personnel de la Culture, de la jeunesse et des Sports

Niveau	Echelle	Grade	Mode d'attribution	Echelle y donnant accès	Ancien- neté dans l'échelle	Conditions requises	Examen à présenter
A	A3	Chef de division	Recrutement 26/05/1999	-	-	Etre porteur d'une licence spécifique en rapport avec l'emploi postulé	Rédaction d'un rapport sur un sujet relatif à la fonction. Epreuve orale: portant sur la formation et les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi
			Promotion	A1 A2	4 ans	Compter une ancienneté de service minimale de 8 ans.	-
				A1sp A2sp A3sp	4 ans	Compter une ancienneté de service minimale de 8 ans	Epreuve orale d'aptitude à diriger

ANNEXE E à la résolution du Conseil provincial

1. Personnel administratif et assimilé

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCÉS	CONDITIONS D'ACCÈS
A6	Premier Directeur	Recrutement	
		Promotion	

ANNEXE F à la résolution du Conseil provincial

1. Personnel administratif et assimilé

ECHELL	E GRADES	MODE D'ACCÉS	CONDITIONS D'ACCÈS
A5	Directeur	Recrutement	
		Promotion	

ANNEXE G à la résolution du Conseil provincial

2. Personnel technique et assimilé

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCÉS	CONDITIONS D'ACCÈS
D7	Agent technique (sécurité)	Recrutement ou Promotion	
D8		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 12 ans dans l'échelle D7, s'il(elle) n'a pas acquis une formation complémentaire OU Disposer d'une évaluation au moins positive, compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle D7 et avoir acquis une formation complémentaire

ANNEXE H à la résolution du Conseil provincial

5. Personnel de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

ECHELLE	GRADES	MODE D'ACCÉS	CONDITIONS D'ACCÈS
A3	Chef de Division	Recrutement ou Promotion	
A4		Evolution de carrière	Disposer d'une évaluation au moins positive et compter une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A3

MISE À LA DISPOSITION DE LA COMMUNE DE BERLOZ D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL CHARGÉ D'INFLIGER DES AMENDES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE D'INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES (DOCUMENT 10-11/163)

Mme Lydia BLAISE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE

Vu la Partie VIII du Livre I du Code de l'Environnement, intitulé « Recherche, constatation, poursuite, répression et mesures de réparation des infractions en matière d'environnement », et plus particulièrement son article D.168 qui stipule que :

« Lorsqu'il incrimine dans ses règlements des faits constitutifs d'infractions, le conseil communal désigne en qualité de fonctionnaire sanctionnateur communal, le secrétaire communal ou un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

Ce fonctionnaire ne peut être ni un agent, ni le receveur communal.

Le conseil communal peut désigner comme fonctionnaire sanctionnateur un fonctionnaire provincial proposé par le conseil provincial. Ce fonctionnaire dispose d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis.

La province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations du fonctionnaire provincial agissant en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le conseil communal et le conseil provincial. »

Vu les délibérations par lesquelles le Conseil communal de Berloz a introduit une demande officielle de mise à disposition d'un Fonctionnaire sanctionnateur provincial pour traiter des dossiers relatifs aux infractions environnementales ;

Considérant que Madame BUSCHEMAN, engagée dans le cadre d'un contrat à temps plein, titulaire du diplôme de licenciée en traduction et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Considérant que Madame MONTI, engagée dans le cadre d'un contrat temporaire à temps plein, titulaire du diplôme de master en droit et affectée au Greffe provincial, réunit les conditions requises pour exercer la mission de Fonctionnaire sanctionnatrice ;

Vu la convention-type relative au Décret élaborée par l'Association des provinces wallonnes, telle qu'adaptée par le service des sanctions administratives communales ;

Vu la convention-type précitée conclue avec les communes suivantes : Amay, Aubel, Baelen, Braives, Burdinne, Donceel, Engis, Fexhe-le-Haut-clocher, Héron, Herve, Jalhay, Lincent, Oreye, Oupeye, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Spa, Theux, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze et Wasseiges ;

Attendu qu'il convient de conclure une convention similaire avec la commune de Berloz et de lui proposer la désignation :

- en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, de Madame BUSCHEMAN ;
- en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice suppléante, de Madame MONTI ;

Vu le décret du Parlement wallon du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

ARRETE:

<u>Article 1^{er}.</u> - Le présent projet de résolution est adopté.

<u>Article 2</u>.- Une convention relative au Décret, dont le texte figure en annexe à la présente résolution, est conclue avec la commune de Berloz, qui souhaite bénéficier de l'intervention d'un fonctionnaire provincial pour infliger les amendes administratives pour les infractions environnementales.

<u>Article 3</u>.- Le Conseil provincial propose au Conseil communal de Berloz la désignation de Madame BUSCHEMAN, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice, et de Madame MONTI, en qualité de Fonctionnaire sanctionnatrice suppléante, relativement aux infractions environnementales.

<u>Article 4</u>.- Le Collège provincial est chargé de la signature et de l'exécution de cette convention.

<u>Article 5</u>.- La présente résolution sera notifiée à la commune de Berloz, ainsi qu'à Mmes BUSCHEMAN Angélique et MONTI Zénaïde pour disposition.

En séance à Liège, le 09/06/2011.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY

Myriam ABAD PERICK

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE COMMUNE D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR

(infractions environnementales)

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'application du décret du 05 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

Entre

D'une part, la Province de XXXX représentée par son Collège provincial, agissant en exécution de la délibération de son Conseil provincial du XXXX,

Ci-après dénommée « la Province » ;

<u>et</u>

d'autre part, la Commune de XXXX, représentée par XXXX, agissant en exécution de la délibération de son Conseil communal du XXXX,

ci-après dénommée « la Commune » ;

Il est convenu ce qui suit :

La Province affecte au service de la Commune un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. L'identité de ce fonctionnaire est communiquée sans délai à la Commune afin que son Conseil communal puisse expressément le désigner conformément à l'article D-168 du Code de l'environnement fixant la procédure de désignation dudit fonctionnaire.

Ce fonctionnaire qualifié de « sanctionnateur » sera chargé d'infliger, conformément aux dispositions reprises aux articles D-160 et suivants du Code de l'environnement, les amendes administratives prévues dans les règlements adoptés par le Conseil communal en matière de délinquance environnementale sur base de l'article D-167 du Code de l'environnement.

De la même manière que celle prévue au paragraphe premier, la Province affecte également au service de la commune un ou plusieurs fonctionnaire(s) réunissant les conditions fixées audit paragraphe de manière à ce que le Conseil communal puisse expressément le(s) désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur prend fin au moment où sa décision devient exécutoire au sens de l'article D-165, §1^{er} du Code de l'environnement.

La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes, à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée.

La Province mettra à la disposition du Fonctionnaire sanctionnateur les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

De l'information

Dès l'entrée en vigueur de la présente convention, la Commune transmettra au Fonctionnaire sanctionnateur son règlement spécifique en matière d'infractions environnementales. Il en ira de même de toutes modifications ultérieures dudit règlement.

La Commune s'engage à informer le chef de corps de la zone de police, les agents désignés par son Conseil communal pour constater les infractions aux règlements pris en matière de délinquance environnementale ainsi que les Fonctionnaires sanctionnateurs régionaux de la présente convention et à transmettre à ces derniers les coordonnées précises du Fonctionnaire sanctionnateur provincial auquel doivent être adressés les procès-verbaux.

La Commune en informera également le Procureur du Roi territorialement compétent.

De la décision

Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

Le Fonctionnaire sanctionnateur transmet, par pli recommandé et en deux exemplaires, sa décision à la Commune. Cette dernière en notifie un exemplaire au contrevenant par pli recommandé, et transmet l'autre au receveur communal.

De l'évaluation

Une fois par an, le Fonctionnaire sanctionnateur dressera le bilan de son action et en adressera copie à la Commune, au Collège provincial, au responsable de la zone de police et au receveur communal. Ce dernier communiquera, selon la même périodicité, l'état des recouvrements au Fonctionnaire sanctionnateur et au Collège provincial avec le pourcentage de la recette que la Province percevra.

De l'indemnité

L'indemnité à verser par la Commune à la Province pour cette mise à disposition se composera :

- Pour les infractions de quatrième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procèsverbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue ;
- Pour les infractions de troisième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procèsverbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue ;
- Pour les infractions de deuxième catégorie, d'un forfait de 12.50 euros par procèsverbal donnant lieu à une procédure administrative et de 30 % de l'amende effectivement perçue.

Le montant forfaitaire pourra être revu, de commun accord, au début de chaque année civile et ce, sur base des résultats de l'évaluation de l'application de la présente convention.

Le receveur communal versera, selon la même périodicité, les indemnités dues à la Province.

Des recours

En cas de recours devant les Tribunaux, les frais de défense en justice seront pris en charge par la Commune.

De la prise d'effets

La présente convention entre en vigueur à dater de sa signature et, au plus tôt, à dater de la notification à la Province de la délibération du conseil communal désignant nominativement le Fonctionnaire sanctionnateur.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois.

En cas de résiliation de la convention, le Fonctionnaire sanctionnateur transmettra sans délai à la commune les dossiers reçus après le début du préavis.

Fait en deux exemplaires,

Pour la Commune de XXXX,

Le Secrétaire communal.

Le Bourgmestre,

Pour la Province de XXXX.

Le Greffier provincial,

Pour le Collège provincial, Son Président,

SERVICES-PROVINCIAUX: MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER POUR LES NOUVEAUX SERVICES, LES SALLES DE RÉUNION, LA CAFÉTÉRIA ET LA BIBLIOTHÈQUE DU BÂTIMENT CHARLEMAGNE (DOCUMENT 10-11/164)

Mme Chantal BAJOMEE, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la fourniture de mobilier pour les nouveaux services, les salles de réunion et la cafétéria et, la bibliothèque du Bâtiment Charlemagne, pour un montant global estimé à 123.949,00 EUR hors TVA, soit 149.978,29 EUR TVA comprise ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une perspective de rationalisation du patrimoine provincial dans le cadre du redéploiement immobilier en Centre-ville, ces acquisitions visent également l'amélioration des conditions de travail des agents provinciaux et l'amélioration de l'image de la Province vis-à-vis de l'extérieur par un meilleur accueil au public ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et l'inventaire de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du présent marché ;

Attendu qu'un crédit de 149.978,29 EUR TVA comprise nécessaire au financement de ces fournitures est inscrit à l'article 104/11100/240000 du budget extraordinaire 2011 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 23 mai 2011 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement ses articles 14 et 15, ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 26 septembre 1996 et du 8 janvier 1996 ;

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2 alinéa 1^{er}.

DÉCIDE:

ARTICLE 1^{er}:

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché public relatif à la fourniture de mobilier pour les nouveaux services, les salles de réunion et la cafétéria et, la bibliothèque du Bâtiment Charlemagne, pour un montant global estimé de 123.949,00 EUR hors TVA, soit 149.978,29 EUR TVA comprise ;

ARTICLE 2:

Le cahier spécial des charges et l'inventaire fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le	2011.
Par le Conseil provincial,	

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY. La Présidente, Myriam ABAD-PERICK. SERVICES-PROVINCIAUX : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DES ENSEIGNES DES BÂTIMENTS DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 10-11/165)

M. Denis BARTH, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées.

Votent POUR: le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP et M. POUSSART.

S'ABSTIENT : le groupe ECOLO.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement des enseignes des bâtiments de l'Enseignement de la Province de Liège, estimé à 169.164,50 EUR hors TVA, soit 204.689,05 EUR TVA comprise ;

Considérant que cette entreprise s'inscrit dans le cadre de la nouvelle identité visuelle provinciale, visant une unicité d'image cohérente, moderne et dynamique ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et l'inventaire de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication publique peut être organisée en vue de l'attribution du présent marché ;

Attendu qu'un crédit de 204.689,05 EUR TVA comprise nécessaire au financement de ces fournitures est inscrit au budget extraordinaire 2011 à charge de l'article 104/****/230000 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport du 23 mai 2011 de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement ses articles 15 et 16, ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 26 septembre 1996 et du 8 janvier 1996 :

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2 alinéa 1^{er}.

DÉCIDE:

ARTICLE 1er:

Une adjudication publique sera organisée en vue d'attribuer le marché public relatif au renouvellement des enseignes des bâtiments de l'Enseignement de la Province de Liège, estimé à 169.164,50 EUR hors TVA, soit 204.689,05 EUR TVA comprise;

ARTICLE 2:

Le cahier spécial des charges et l'inventaire fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

En séance à Liège, le _____ 2011.

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY. La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

AVIS À DONNER SUR LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2011 ARRÊTÉE PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ASSISTANCE MORALE DU CONSEIL CENTRAL LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 10-11/158)

M. Roger SOBRY, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 7^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil Central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant le règlement général de la comptabilité des établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et des services d'assistance morale reconnus fixant les règles relatives à la présentation des budget et comptes et plus spécifiquement son article 14;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 de l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège;

Attendu que cette modification budgétaire concerne l'affectation au budget 2011 du résultat positif du compte budgétaire 2010, soit un montant de 1.980,93 Euros;

Attendu que ladite modification budgétaire ne laisse apparaître aucune modification en termes de dépenses ;

Attendu que l'intervention provinciale relative à l'exercice budgétaire 2011 a été liquidée à l'Etablissement bénéficiaire en date du 24 mars 2011 ;

Attendu, en conséquence, que l'intervention provinciale relative à l'exercice budgétaire 2012 devra être évaluée en tenant compte des éléments qui précèdent ;

Attendu, *in fine*, que la modification budgétaire proposée peut recueillir l'avis favorable de son assemblée:

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les provinces et les dispositions non abrogées de la loi provinciale;

Sur le rapport du Collège provincial,

ARRETE:

<u>Article unique</u> : Emet un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

En séance à Liège, le 09/06/2011,

Par le Conseil.

La Greffière provinciale,

La Présidente,

Marianne LONHAY.

Myriam ABAD-PERICK.

SERVICES PROVINCIAUX : PRISE DE CONNAISSANCE TRIMESTRIELLE DES TRAVAUX RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE ADJUGÉS À UN MONTANT INFÉRIEUR À 67.000 € HORS TVA (DOCUMENT 10-11/166)

M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance du projet de résolution.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Vu sa résolution du 14 novembre 2006 décidant de renvoyer à l'approbation du Collège provincial, le mode de passation et les conditions des marchés de travaux dont le montant s'avère inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA ;

Attendu que, dans un souci de transparence, le Collège provincial entend informer trimestriellement le Conseil provincial, par voie de prise de connaissance, les marchés susvisés adjugés pour des travaux provinciaux ;

Vu le tableau ci-joint établi à cet effet, par entreprise de travaux, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L2222-2.

PREND CONNAISSANCE:

Du tableau établi pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 et comportant, par entreprise, les travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 EUR hors TVA.

En séance à Liège, le	2011.
Par le Conseil provincial,	

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY. La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.



Relevé trimestriel des dossiers de travaux dans les bâtiments relevant du budget extraordinaire dont le montant est inférieur à 67.000,00 € hors T.V.A.

		Période du 01/0	1/2011 au 31/03/2011		
Date CP	Bâtiment concerné	Objet	Adjudicataire	Montant hors T.V.A.	Article budgétaire
27/01/2011	Eglise Saint-Antoine	Remplacement de l'unité d'alimentation de l'éclairage de sécurité	C.E.T. de Liège	2.835,00 €	104/77300/270105
3/02/2011	Maison des Langues	Installations de prises informatiques et d'éclairage dans les locaux pris en location au 3 ^{ème} étage de l'immeuble	S.A CHARLIER - NUMELEC à Ayeneux	3.344,18 €	104/21200/270105
10/02/2011	IPESS Micheroux	Pose de grillages sur les avaloirs	S.A VITIELLO de Battice	4.872,00 €	752/29100/273000
24/02/2011	Divers établissements	Aménagement du réseau informatique et téléphonique	S.A COLLIGNON d'Erezée	48.740,07 €	104/****/270105
03/03/2011	IPES de Huy	Remplacement des faux-plafonds dans l'aile postérieure	S.P.R.L ARTS & METIERS de Liège	35.434,43 €	735/24900/273000
17/03/2011	Haute Ecole de la Province de Liège – Site du Barbou	Aménagement d'un local d'accueil	S.A APRUZZESE de Liège	4.642,20 €	700/28100/270102
17/03/2011	CHS L'Accueil de Lierneux	Aménagement de la terrasse au profit des patients du pavillon « Les Tilleuls »	S.A VITIELLO de Battice	4.429,40 €	872/45100/273000
24/03/2011	Internat de Herstal	Remplacement du groupe de condensation à la chambre froide	S.P.R.L TECNIGEL KWJ de Grivegnée	2.269,46 €	104/23200/270105
24/03/2011	C.P.M.S. 2 de Seraing	Extension de l'installation téléphonique	S.A NEXTIRAONE	4.227,96 €	104/20300/270105
24/03/2011	Haute Ecole de la Province de Liège – Site du Campus 2000	Révision d'une pompe des eaux usées	DECHESNE PUMPS d'Alleur	2.988,29 €	104/28000/270105
31/03/2011	Haute Ecole de la Province de Liège – Site Gloesener	Réparation de l'ascenseur	KONE de Herstal	2.102,00 €	104/27900/270105
31/03/2011	EP Herstal	Démontage et évacuation d'un plafond menaçant en plâtre	KEPENNE d'Oreye	3.630,00 €	700/24600/270103
31/03/2011	CHS « L'Accueil » de Lierneux	Placement d'un traitement d'eau alimentaire par dioxyde de chlore	S.A PARISSE de Xhenremael	21.614,11 €	104/45100/270105

NAIMETTE-XHOVÉMONT – MODIFICATION DE L'ASSIETTE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET LA VILLE DE LIÈGE EN DATE DU 11 MAI 1995 (DOCUMENT 10-11/167)

M. Michel LEMMENS, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu la Déclaration de politique provinciale prévoyant la poursuite du développement des activités au sein d'infrastructures modernes mises à disposition des sportifs et ce, notamment sur le site de Naimette-Xhovémont ;

Vu le bail emphytéotique conclu entre la Province de Liège par la Ville de Liège en date du 11 mai 1995, portant sur une durée de 27 années et moyennant le paiement d'un canon annuel d'un franc symbolique ;

Vu le développement des disciplines, tant au niveau de l'athlétisme que du rugby ;

Vu la nécessité de créer un terrain complémentaire d'entraînement destiné à la pratique du rugby ainsi que des aires d'entraînement et d'échauffement pour la pratique de l'athlétisme :

Attendu que la Ville de Liège sollicite une modification de l'assiette du bail emphytéotique en vue de l'obtention de subsides régionaux dans le cadre des aménagements destinés à la pratique du rugby ;

Attendu que la modification de l'assiette du bail emphytéotique du 11 mai 1995 devra faire l'objet d'un acte authentique emportant les mêmes conditions que le bail initial, à l'exception de la durée qui sera portée à 50 ans ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2212-48 et L2222-1 ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DECIDE:

Article 1er

De modifier l'assiette du bail emphytéotique conclu entre la Province de Liège et la Ville de Liège en date du 11 mai 1995, comme suit :

• la Ville recouvre la pleine propriété d'une superficie de 12.365 m², figurant en

vert au plan ci-annexé;

• la Ville concède à la Province une emphytéose supplémentaire représentant une surface de 275 m², figurant en jaune au plan ci-annexé.

Article 2

De charger le Collège provincial des modalités d'exécution de la présente résolution.

Article 3

De dispenser le Conservateur d'hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte.

Article 4

De reconnaître à cette opération le caractère d'utilité publique.

En séance à Liège, le 9 juin 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY. La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

NAIMETTE-XHOVÉMONT – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT ET D'ENTRAÎNEMENT POUR LA PRATIQUE DU RUGBY ET D'ATHLÉTISME (ET VOIRIES CONNEXES) (DOCUMENT 10-11/168)

Mme Marlène BONGARTZ, Conseillère provinciale, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de la Province de Liège,

Vu la Déclaration de politique provinciale prévoyant la poursuite du développement des activités au sein d'infrastructures modernes mises à disposition des sportifs et ce, notamment sur le site de Naimette-Xhovémont ;

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement de terrains d'entraînement et d'échauffement pour la pratique du rugby et de l'athlétisme (et voiries connexes) sur le site de Naimette-Xhovémont ;

Considérant que cette entreprise peut faire l'objet d'un marché conjoint, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi du 24 décembre 1993, avec la Ville de Liège, celle-ci agissant en qualité de pouvoir adjudicateur pour la partie « rugby » (et des voiries connexes), la Province de Liège assurant la maitrise de l'ouvrage de la partie « athlétisme » ;

Vu le cahier spécial des charges et les plans fixant les conditions de ce marché et prévoyant le recours à l'adjudication publique pour sa passation ;

Considérant que ce marché peut être estimé au montant global de 995.999,53 € T.V.A. comprise, la part de la Province s'élevant à 485.999,53 € T.V.A. comprise ;

Attendu que le crédit nécessaire au financement de ces travaux est inscrit à l'article 764/75100/273000 du budget extraordinaire pour l'exercice 2011 ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents organisant la passation des marchés publics ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et plus spécifiquement en ses articles L2222-2 et L3122-2 ;

Sur le rapport du Collège provincial ;

DECIDE:

Article 1er

D'organiser une adjudication publique en vue d'attribuer le marché conjoint relatif à l'entreprise de travaux d'aménagement de terrains d'entrainement et d'échauffement pour la pratique de l'athlétisme estimé à 485.999,53 € T.V.A. comprise.

Article 2

D'approuver le cahier spécial des charges et le plan fixant les conditions de ce marché.

Article 3

De transmettre la présente résolution à M. le Ministre des Affaires intérieures de la Région Wallonne pour exercice de la tutelle.

En séance à Liège, le 9 juin 2011

Par le Conseil,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY. La Présidente, Myriam ABAD-PERICK.

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POIUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION DE TENNIS DE LA SARTE À HUY (DOCUMENT 10-11/169)

M. Jean-Luc NIX, Conseiller provincial, fait rapport sur ce point au nom de la 8^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à adopter le projet de résolution par 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions du rapport sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à la réalisation de l'entreprise de travaux d'aménagement d'un espace multisports au Centre de formation de tennis de la Sarte à Huy, pour un montant estimatif de 398.521,00 € T.V.A. comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de développement du site sportif du Centre de Formation de la Sarte à Huy ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges et les plans de cette entreprise ;

Considérant qu'un appel d'offre avec publicité belge peut être organisé en vue de l'attribution de ce marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux seront complétés par voie de modifications budgétaires au budget extraordinaire 2011 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par rapport de la Direction générale des Services techniques provinciaux et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 24 décembre 1993 et ses arrêtés subséquents relatives à la passation des marchés publics ;

Vu l'article L2222-2 du Code la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Décide

Article 1er

Un appel d'offre général sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'entreprise de travaux d'aménagement d'un espace multisports au Centre de formation de tennis de la Sarte à Huy pour un montant estimé à 329.356,00 € hors T.V.A. soit 398.521,00 € T.V.A. comprise.

Article 2

Les cahiers spéciaux des charges et les plans fixant les conditions de ce marché sont approuvés.

Article 3

La présente résolution est transmise à l'Autorité de Tutelle.

En séance à Liège, le 9 juin 2011

Par le Conseil provincial,

La Greffière provinciale, Marianne LONHAY La Présidente, Myriam ABAD-PERICK

VIII APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet au cours de la présente réunion, le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2011 est approuvé.

IX <u>CLÔTURE DE LA RÉUNION</u>

Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente, déclare close la réunion publique de ce jour.

Elle rappelle que la séance du 16 juin aura lieu à 14h et insiste sur le respect du timing étant donné que ce jour auront lieu une séance thématique et un remplacement de Conseiller.

La réunion publique est levée à 15h50.

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Myriam ABAD-PERICK